



Société ACTE VIE

# RAPPORT ANNUEL

# 2023

#### **ACTE VIE**

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 097 961 €  
343 030 748 RCS Strasbourg  
Société régie par le Code des assurances  
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

[www.groupe-cam.com](http://www.groupe-cam.com)

#### **Siège social**

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE  
14 AVENUE DE L'EUROPE  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 37 69 00  
[assur@groupe-cam.com](mailto:assur@groupe-cam.com)

**Adresse postale :** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX



# RAPPORT ANNUEL 2023

## **ACTE VIE**

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 097 961 €  
343 030 748 RCS Strasbourg  
Société régie par le Code des assurances  
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

[www.groupe-cam.com](http://www.groupe-cam.com)

## **Siège social**

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE  
14 AVENUE DE L'EUROPE  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 37 69 00  
[assur@groupe-cam.com](mailto:assur@groupe-cam.com)

**Adresse postale :** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

# RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 juin 2024

EXERCICE 2023

présenté par M. Franck FAVRE,  
Président du Conseil de Surveillance

*Mesdames et Messieurs,*

*Nous vous avons réunis, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte des opérations effectuées par notre Société au cours de l'exercice 2023, clos au 31 décembre 2023, et vous soumettre :*

- ⇒ le bilan*
- ⇒ le compte de résultat*
- ⇒ l'annexe*

*ainsi que les états ministériels que nous sommes tenus de joindre à notre rapport.*

*Ces documents ont été élaborés dans le cadre du plan comptable de l'assurance instauré par le décret n° 94481 du 8 juin 1994 et ses arrêtés d'application.*

*Ce rapport est établi conformément aux dispositions du code de commerce et du code des assurances.*

*Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées, et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.*

# 1. INFORMATIONS SUR LA VIE ÉCONOMIQUE DE LA SOCIÉTÉ

## 1.1. ENVIRONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN 2023

### 1.1.1. L'ÉCONOMIE MONDIALE

En 2023, l'économie mondiale a été marquée par une reprise inégale après les perturbations causées par la pandémie de COVID-19. Alors que certaines régions ont connu une croissance économique robuste, d'autres ont encore du mal à se remettre des effets de la crise sanitaire. Les principaux moteurs de la croissance économique en 2023 ont été la reprise de la demande des consommateurs, les politiques de relance budgétaire et monétaire mises en place par de nombreux gouvernements, ainsi que la reprise du commerce international.

Cependant, malgré cette reprise, l'économie mondiale reste confrontée à de nombreux défis en 2023. L'inflation a augmenté dans de nombreuses économies, ce qui a entraîné une hausse des prix des biens et services. De plus, la volatilité des marchés financiers et les tensions géopolitiques ont pesé sur la confiance des investisseurs et des entreprises.

Pour 2024, les perspectives de l'économie mondiale dépendront largement de la manière dont les pays géreront ces défis. Les économistes s'attendent à ce que la croissance économique se poursuive, mais à un rythme plus modéré. Les politiques monétaires et budgétaires joueront un rôle crucial dans la stimulation de la croissance et la maîtrise de l'inflation.

Les inégalités économiques et sociales resteront également une préoccupation majeure en 2024. Les gouvernements et les organisations internationales devront travailler ensemble pour mettre en œuvre des politiques qui favorisent une croissance économique inclusive et durable.

En ce qui concerne les marchés émergents, on s'attend à ce qu'ils continuent de jouer un rôle important dans l'économie mondiale en 2024. Malgré les défis auxquels ils sont confrontés, ces pays offrent toujours des opportunités de croissance et d'investissement.

Selon le FMI, la production mondiale a progressé de 3,1% en 2023 dont +1,6% dans les pays avancés et +4,1% dans les économies émergentes et en voie de développement.

Prise dans son ensemble, la zone euro est à l'arrêt avec une croissance de 0,5%. Elle fait nettement moins bien que les États-Unis (+2,5%), le Japon (+1,9%) mais se situe au même niveau que le Royaume-Uni (+0,5%). Le moteur allemand peine à redémarrer et l'activité a reculé à l'automne (-0,3% au quatrième trimestre après 0,0%), comme sur l'ensemble de l'année 2023 (-0,1%).

Durant l'année, malgré la politique monétaire restrictive des banques centrales, les marchés boursiers ont démontré une remarquable résilience. En dépit du pic des taux directeurs, souvent considéré comme contraignant, les marchés ont maintenu une robustesse surprenante. Les taux européens ont grimpé à 4,5% en septembre, un niveau sans précédent depuis l'introduction de l'euro. Bien que le conflit entre Israël et le Hamas ait pu évoquer des perturbations économiques mondiales, les marchés sont restés stables. Contrairement à l'impact observé lors de l'invasion russe en Ukraine en 2022.

L'inflation mondiale est estimée à +5,2% pour les pays de l'OCDE dont +3,4% aux États-Unis, +2,9% dans la zone euro, +3,7% en Allemagne et +4% au Royaume-Uni. L'inflation des économies émergentes et pays en voie de développement reste proche de celle des pays développés (Inde +5,5%, Brésil +4,6%, Afrique du sud +5,1%).

### 1.1.2 L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

En France, la croissance a atteint +0,9% en 2023 après +2,5% en 2022 et +6,4% en 2021, portée à la fois par la demande intérieure (contribution de +0,8 point) et le commerce extérieur (+0,6 point),

L'inflation est maîtrisée avec un niveau inférieur à +5% sur un an à fin décembre. Les prix de l'énergie et de l'alimentation ont fortement baissé, contribuant à cette stabilisation.

À la fin du troisième trimestre 2023, la dette publique s'établit à 3 088 Md€. Elle augmente de 41,3 Md€ et s'établit à 111,7 % du PIB.

Le déficit public représente environ de 4,9% du PIB (4,8% en 2022).

Au quatrième trimestre 2023, le nombre de chômeurs en France (hors Mayotte) au sens du Bureau international du travail (BIT) s'établit à 7,5% de la population active. Le taux de chômage est supérieur de 0,4 point à son niveau de fin 2022, qui était le plus bas depuis 1982 ; il demeure ainsi nettement au-dessous de son pic de mi-2015 (-3,0 points).

Le CAC 40 a progressé de 16,5% en 2023 pour dépasser les 7500 points à fin décembre, plus haut historique, après avoir atteint un point bas à +6,36% en octobre suite au début de la guerre au Proche-Orient entre Israël et le Hamas.

Depuis 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à 10 hausses successives des taux d'intérêt de la zone euro, pour contrer le phénomène inflationniste. Les taux longs français sont passés de 2,65% à fin décembre 2022 à +2,61% à fin 2023, avec une pointe à +3,5% à fin octobre. Les taux courts sont passés de +1,653% à fin décembre 2022 à +3,987% à fin 2023.

En 2023, dans l'ensemble de l'économie marchande hors secteur agricole, 1,05 million de créations d'entreprises ont été enregistrées, soit 10 500 de moins qu'en 2022. Elles diminuent ainsi pour la première fois après sept années consécutives de hausse. En recul de 1% après une faible hausse en 2022, le nombre de créations d'entreprises semble ainsi se stabiliser ; il reste néanmoins à un niveau élevé, près de deux fois supérieur à celui de 2015.

Ce léger repli résulte d'une diminution des créations d'entreprises classiques en 2023 : d'une part, après deux années consécutives de hausse, les créations de sociétés reculent de 8% redescendant à 269 900 créations et, d'autre part, celles des entreprises individuelles classiques reculent pour la deuxième année consécutive (-6%) pour s'établir à 114 100, leur plus faible niveau depuis 2016. Ces baisses sont partiellement compensées par une nouvelle hausse des immatriculations d'entreprises individuelles sous le régime du micro-entrepreneur, qui atteignent en 2023 un niveau inégalé à 667 400 nouvelles immatriculations, soit une hausse de 3% par rapport à 2022, et une proportion de près des deux tiers des créations.

En 2023, le nombre de créations d'entreprises baisse dans la majorité des grands secteurs d'activité. En particulier, le nombre de créations dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques se replie nettement (-8%, après +15% en 2022), alors que ce secteur était le premier contributeur à la hausse enregistrée en 2022.

Le nombre de créations d'entreprises se replie aussi nettement dans la construction (-8%, après +4% en 2022), soit 7 600 créations de moins qu'en 2022. Ce recul est particulièrement marqué pour les sociétés, nombreuses au sein de ce secteur (39%), et affecte la plupart des activités, notamment les travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, les travaux de menuiserie bois et PVC, et la construction de maisons individuelles. Un recul de 5 200 créations est également constaté dans les activités immobilières (-12%), en particulier dans les activités des marchands de biens immobiliers.

Les secteurs affichant une hausse des créations sont principalement, transport et entreposage (+6%), hébergement et restauration (+6%), information et communication (+7,8%), services administratifs (+16,5%) et arts-spectacles-activités récréatives (+4,4%).

En 2023, le nombre de créations d'entreprises diminue dans la majorité de régions métropolitaines. Il baisse le plus en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-7%) et en Auvergne-Rhône-Alpes (-4%). Les créations d'entreprises progressent néanmoins dans quelques régions, notamment en Île-de-France et en Corse (+2%).

En 2023, le nombre de défaillances a progressé pour atteindre 55 492 à fin décembre (+34,4% sur un an). Ce niveau reflète un mouvement de rattrapage qui concerne tous les secteurs de l'économie mais de manière hétérogène. Seul le secteur agricole est en repli quand les autres ont des progressions de +30% à +44,6%. Le secteur de la construction progresse de 38,7% mais reste toujours celui dont le niveau des défaillances a le plus diminué depuis 2019.

Il s'observe également pour toutes les tailles d'entreprises, avec un bond de 111,1% pour les entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises. Les PME sont moins touchées avec une progression sur un an de 34,3%. Il apparaît toutefois que plus la taille de l'entreprise augmente, plus le risque de défaillance est élevé.

Le rythme de hausse des défaillances sur un an enregistre cependant un nouveau ralentissement et le nombre annuel de défaillances reste encore sensiblement inférieur au niveau moyen enregistré sur la période 2010-2019 (59 342), avant la pandémie de COVID-19. Les défaillances ont, en effet, fortement reculé à compter du début de la crise sanitaire, à la suite de la modification temporaire des dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiements, puis des mesures publiques de soutien en trésorerie permettant d'éviter cet état de cessation des paiements.

### 1.1.3 LE BTP

Dans un contexte de resserrement des crédits à l'habitat, la conjoncture de l'immobilier en France continue de se détériorer en 2023. La poursuite de la hausse rapide des taux d'intérêt et les restrictions d'accès au crédit immobilier accentuent la baisse de la production de crédits nouveaux.

Dans le neuf, les mises en chantier comme la commercialisation des logements atteignent des niveaux historiquement bas.

Dans l'ancien, la baisse du nombre de transactions se poursuit, et celle des prix se confirme.

L'emploi poursuit sa diminution dans l'activité immobilière et le bâtiment. Les perspectives d'activité continuent de se dégrader dans le neuf, notamment dans la promotion immobilière, et d'être bien orientées dans l'entretien-amélioration.

Malgré l'entrée en crise du logement neuf et grâce à la dynamique de l'entretien-amélioration, le bâtiment connaît une érosion de son activité en 2023 de seulement 0,6% en volume.

Au total en 2023 et en données brutes, 372 100 logements ont été autorisés à la construction (-24% par rapport à 2022) et 297 800 ont été mis en chantier (-23,8% par rapport à 2022). Les autorisations de logements individuels purs ont baissé de 29,55% pour -28,2% de mises en chantier. Les autorisations de logements individuels groupés et logements collectifs ont baissé de 20,35%. Leurs mises en chantier ont diminué de 20,27%.

Sur le secteur d'activité de la CAM BTP, où le nombre de logements autorisés a diminué de 28,6%, c'est le Bas-Rhin qui diminue le moins avec -4,5%. Le département le plus impacté est la Meurthe-et-Moselle avec -53,3%.

En matière de logements commencés, la baisse sur l'ensemble du secteur est de 23,8% (identique au reste de la France) dont -28,25% dans le Bas-Rhin. Le département le moins baissier est la Meurthe-et-Moselle avec -19,37%.

Au cours de l'année 2023, 70 550 logements neufs ont été réservés en France métropolitaine par des particuliers, soit 37,1% de moins qu'en 2022. Dans le même temps, le secteur a observé 80 500 mises en vente, soit -30,3% par rapport à 2022.

Les baisses de réservation sont plus fortes dans les départements du secteur d'activité de la CAM BTP (+38,2%) tandis que les mises en vente sont plus faibles (-14,88%). C'est la Franche-Comté qui connaît la baisse la plus significative tant en réservations qu'en mises en vente avec respectivement -55,2% et -51,30%. Ces chiffres sont de -38,8% et -23,4% en Alsace, et -31,2% et -17% en Lorraine.

Au niveau des institutionnels, les réservations sont en hausse au niveau national de 8,31% dont +4% sur le secteur d'activité de la CAM BTP et -3,9% en Franche-Comté et +6,85% dans le Grand-Est.

Durant l'année 2023, avec 37,6 millions de m<sup>2</sup>, les autorisations à la construction de locaux non résidentiels ont diminué de 6,3% par rapport à l'année précédente.

Sur le secteur de la CAM BTP, la variation de l'ensemble des types de locaux est de -7,9%, dont -14,9% pour l'Alsace, -17,9% pour la Lorraine et -3% pour la Franche-Comté.

La surface des locaux commencés en 2023 s'est élevée à 22,4 millions de m<sup>2</sup> (-15% par rapport à 2022). Sur le secteur de la CAM BTP, les mises en chantier ont progressé de 7,3%, dont +25,6% en alsace, +6,15% en Lorraine et -26,9% en Franche-Comté.

Sur un an, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments ralentissent pour le cinquième trimestre consécutif (+3,2% au quatrième trimestre 2023, après +4,4% au trimestre précédent). La hausse des prix sur un an est plus marquée dans le secteur non-résidentiel (+3,8%) que dans le secteur résidentiel (+2,9%).

En rythme annuel, les prix ralentissent pour la majorité des types de travaux : ils n'accélèrent que pour « les autres travaux d'installation » (+6,3% après +4,1%) et pour les travaux d'installation électrique (+4,1% après +3,7%).

La hausse des prix reste prononcée pour les travaux de plomberie, d'installation de chauffage et de conditionnement d'air (+4,2% après +5,1%), les travaux de peinture et de vitrerie (+4,1% après +5,0%), les travaux de plâtrerie (+4,0% après +5,9%), les travaux de couverture (+3,8% après +5,2%) ainsi que pour les travaux de revêtement des sols et des murs (+3,3% après +4,8%).

Les prix augmentent plus modérément pour les travaux de menuiserie (+1,7% après +5,1%) et pour les « autres travaux de construction spécialisés » (+1,3% après +3,0%).

Dans les Travaux Publics, l'année 2023 s'achève sur une hausse de la production de 4,2% en euros constants.

En matière de prises de commandes l'année 2023 se conclut sur une hausse de 37,3% en cumul depuis janvier comparé à 2022.

Les effectifs ouvriers permanents diminuent en 2023 (-0,8%). Le volume des heures travaillées est relativement stable au global avec -0,1% dont -4,9% pour les ouvriers intérimaires et +0,7% pour les ouvriers permanents.

La poursuite de projets structurants et l'impact positif du cycle municipal sur l'activité TP participent à l'amélioration du climat des affaires, notamment auprès de la maîtrise d'ouvrage publique. Toutefois, sur le reste de l'année, les effets de la crise immobilière sur l'investissement des clients privés et des départements pourraient fortement se ressentir, et freiner l'activité des entreprises qui exercent auprès de cette clientèle.

Les indices d'évolution du coût de la construction ont augmenté de 1,37% pour l'indice FFB à fin décembre 2023, +3,00% pour l'indice BT01 et +2,45% pour l'indice TP01, ces deux derniers étant observés à fin novembre 2023. Sur un an, l'ICC augmente de 3,39% à fin novembre 2023.

L'indice de référence des loyers qui sert à la revalorisation des loyers en cours de bail est normalement calculé sur la base de l'évolution des prix à la consommation. Toutefois la loi du 16 août 2022 sur le pouvoir d'achat a établi un plafond à la hausse de cet indice à 3,5% en glissement annuel entre le troisième trimestre 2022 et le premier trimestre 2024. Sans ce plafond, dans le contexte actuel d'inflation élevée, l'indice aurait augmenté au troisième trimestre 2023 de 5,7% alors que cette hausse n'avait été que de 1,6% en moyenne sur les cinq dernières années.

Dans le même temps, les loyers des résidences principales de l'ensemble du parc, à caractéristiques constantes continuent de progresser (+ 2,3% en rythme).

## 1.1.4 L'ASSURANCE

### ***Les assurances de personnes***

Pour l'ensemble de l'année 2023, les cotisations d'assurance vie et de capitalisation sont en hausse de 5%, à 153,3 milliards d'euros. Les versements sur les supports en unités de compte sont en hausse (+8%, à 62,2 milliards d'euros) ainsi que les versements sur les supports en euros (+4 %, à 91,1 milliards d'euros). La part des supports en unités de compte dans l'ensemble des cotisations s'établit à 41% pour l'année 2023 (40% pour l'année 2022).

Pour l'ensemble de l'année 2023, les prestations sont en hausse de 14%, à 150,8 milliards d'euros. Fin décembre 2023, les prestations représentent, sur un an, 8,3% des encours (7,4% à fin 2022).

Pour l'ensemble de l'année 2023, la collecte nette s'établit à +2,4 milliards d'euros. Elle est positive pour les supports en unités de compte (+30,0 milliards d'euros) et négative pour les supports en euros (-27,6 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance vie et de capitalisation est estimé à 1 923 milliards d'euros à fin décembre 2023, en progression de 4% sur un an (+66 milliards d'euros).

Fin décembre 2023, l'encours des fonds « eurocroissance » est de 8,9 milliards d'euros (+34% sur un an) pour près de 534 100 contrats en cours (+29% sur un an).

En assurance de dommages corporels (hors automobile), l'année 2023 se caractérise par une hausse des cotisations (+6,9%) plus dynamique que celle des prestations versées (+4,8%) :

- en santé (frais de soins) : les cotisations progressent de 7,9% (après +4,2% en 2022), plus nettement que les prestations versées (+5,9% après +3,1%). L'équilibre technique s'améliore, avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 76,7% (-1,5 point de pourcentage par rapport à 2022) ;
- en prévoyance (incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel) : les cotisations augmentent de 5,8% (+5,3% en 2022), plus rapidement que les prestations versées (+3,1% après +1,8%). L'équilibre technique s'améliore également avec un ratio « Prestations / Cotisations » qui s'établit à 54,8% (-1,4 point par rapport à 2022).

### ***La gestion financière et les placements***

À fin septembre 2023, les placements des assureurs s'élèvent à 2 478 Md€, en baisse de 38,0 Md€ sur le 3<sup>ème</sup> trimestre. En volume, les placements n'augmentent que de +0,6 Md€.

Sur le 3<sup>e</sup> trimestre, les placements des assureurs ont été pénalisés par la baisse des marchés actions (-8,6 Md€), obligataires (-24,3 Md€) et immobiliers (-4,7 Md€).

La proportion par natures d'actifs est la suivante (en millions d'euros) :

Actions	481,4
Obligations	1 253,8
Immobilier	209,2
Monétaires	180,4
Autres	353,2
Au total	2 478,0

## **1.2. ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ**

---

### **1.2.1 ACTIVITÉ COMMERCIALE**

La structure commerciale courtage d'ACTE VIE a connu peu d'évolutions en 2023. Elle est toujours composée d'un inspecteur et de deux assistantes.

Pour la partie réseau direct distribuant les produits de la SMAvie, à la clôture de l'exercice, la structure commerciale d'ACTE VIE est composée de quatre conseillers en assurances de personnes accompagnés de trois assistantes.

L'économie du partenariat et son organisation ont été revus à effet du 01/07/2022 à la demande de la SMAvie. Le système de rémunération d'ACTE VIE par la SMAvie a été revu pour s'inscrire dans une démarche d'accompagnement de la politique de souscription de la SMAvie, afin de lui permettre d'améliorer ses équilibres techniques.

L'effectif affecté à l'activité d'ACTE VIE au 31/12/2023, y compris l'actuaire vie, s'élève ainsi à 11 personnes comme en 2022.

En 2023, ACTE VIE est toujours co-assureur du contrat d'épargne individuelle en unités de compte élaboré au cours des années 90 avec AGF VIE devenue depuis ALLIANZ VIE en 2009. Il s'agit du produit MYKERINOS I. Il n'y a plus d'affaires nouvelles pour ce contrat.

ACTE VIE continue de commercialiser des produits individuels de sa gamme propre : contrat décès (LOUKSOR), contrat décès-emprunteurs (GUIZEH, PRIVILEGE), contrat multirisques assurances de personnes (MPI), et contrats de prévoyance collective, dans le cadre d'un dispositif de réassurance limitant fortement la part de conservation du risque. Un contrat de prévoyance Madelin a été souscrit par l'association Hodeva pour être proposé à des TNS via un courtier grossiste. Ce partenariat a connu un profond changement dans son organisation avec le retrait du délégataire de gestion Multi-Impact. C'est le courtier Hodeva qui a repris l'intégralité de la gestion à son compte tout au long de l'année 2023. Multi-Impact est définitivement sorti du protocole à fin 2023.

Pour 2023, compte tenu des effectifs commerciaux en début d'année, l'objectif assigné à l'équipe commerciale était la réalisation d'un volume brut d'affaires nouvelles de 14,10M€ contre 10,59M€ en 2022.

Ce montant correspond à la valeur annualisée des affaires souscrites. Les contrats en coassurance avec nos partenaires sont comptés pour leur valeur totale. Sont comprises également dans cet objectif, les affaires réalisées pour le compte de partenaires extérieurs qui donnent lieu à versement de commissions à ACTE VIE mais n'alimentent pas son chiffre d'affaires. Les plus significatifs sont les partenariats avec la Mutuelle Générale de la Distribution par lequel ACTE VIE via son réseau de courtiers lui apporte des contrats Collectifs Frais de Soins, et avec la SMAvie. Les contrats Frais de soins sont majoritairement accompagnés de contrats de Prévoyance Collective assurés par ACTE VIE.

Les affaires nouvelles ressortent à 11,99M€ soit 85,08% de l'objectif fixé (contre 13,47M€ en 2022 et 127,20% de l'objectif). A noter que l'objectif des conseillers commercialisant les contrats de la SMAVIE (7,20M€) est basé sur un effectif théorique de 5 commerciaux.

La répartition des affaires réalisées en 2023 par vecteur de distribution est la suivante :

	en K€				
	Réseau			TOTAL 2023	Rappel 2022
	Courtage	CAM BTP	Partenariats		
• Affaires directes	670,06	7,53	2 690,07	<b>3 367,66</b>	<b>6 154,61</b>
• Coassurances	0,00	0,00	0,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
• Santé pour le compte de la MGD	0,00	0,00	3 091,38	<b>3 091,38</b>	<b>3 710,17</b>
• Risques sociaux pour le compte d'ACTE IARD et CAM BTP	0,00	6,11	-	<b>6,11</b>	<b>18,95</b>
• Partenariat SMAvie BTP	0,00	-	5 528,17	<b>5 528,17</b>	<b>3 590,41</b>
<b>PRODUCTION TOTALE</b>	<b>670,06</b>	<b>13,64</b>	<b>11 309,62</b>	<b>11 993,32</b>	<b>13 474,15</b>

La production en prévoyance collective apportée par les courtiers animés par l'équipe courtage avait progressé de 350% grâce à l'entrée en portefeuille de deux affaires nouvelles exceptionnelles à effet du 01/01/2022 et représentant plusieurs milliers de salariés garantis. Aucune affaire de cette ampleur n'a été souscrite en 2023.

Les partenariats courtage (avec le courtier grossiste HODEVA sur la gamme prévoyance TNS et deux autres partenariats sur la prévoyance des collectivités locales et territoriales) démontrent une forte contribution à l'activité directe d'ACTE VIE.

Le partenariat de distribution pour la MGD a subi le durcissement de la politique de souscription de l'assureur sur un marché hautement concurrentiel et avec des résultats techniques dégradés. La production a ainsi baissé de 16,68%.

L'analyse de l'ensemble de l'activité d'ACTE VIE est présentée dans les tableaux ci-dessous :

<b>Chiffre d'affaires MGD (a)</b>	<b>2023</b>	2022	Δ en %
• Primes émises santé	<b>28,60</b>	<b>31,52</b>	<b>-9,27</b>
Commissions de distribution perçues	0,31	0,36	-12,27

### Chiffre d'affaires SMAVie (b)

• Versements initiaux et complémentaires	5,53	3,58	+54,17	
* épargne individuelle	0,00	0,10	-100,00	
* épargne collective	5,53	3,48	+58,57	
• Prévoyance individuelle	0,00	0,01	-52,96	
<b>TOTAL</b>	<b>5,53</b>	<b>3,59</b>	<b>+53,97</b>	
	<i>Commissions de distribution perçues</i>	0,21	0,17	+18,71

### Chiffre d'affaires ACTE VIE (c)

• Portefeuille	16,58	13,20	+25,54	
• Affaires Nouvelles de l'année précédente ayant pris effet dans l'exercice	1,40	4,22	-66,92	
• Affaires Nouvelles résiliées dans l'exercice	0,04	0,07	-40,10	
• Résiliations sur le portefeuille antérieur à l'exercice	1,67	0,14	+1080,24	
<b>Sous-total affaires directes</b>	<b>19,69</b>	<b>17,64</b>	<b>+11,63</b>	
• Coassurance SAFBTP	0,01	0,01	-5,78	
• Coassurance épargne ALLIANZ VIE	0,02	0,02	-11,60	
<b>Sous-total coassurances vie</b>	<b>0,02</b>	<b>0,02</b>	<b>-9,94</b>	
• Coassurance prévoyance ACTE IARD	0,05	0,06	-6,93	
• Coassurance prévoyance CAM BTP	0,10	0,10	+2,19	
• Coassurance Licenciement CAM BTP et ACTE IARD	0,12	0,13	-1,74	
<b>Sous-total coassurances non-vie</b>	<b>0,28</b>	<b>0,28</b>	<b>-1,44</b>	
	<i>Commissions de distribution perçues</i>	0,02	0,03	-3,99
<b>TOTAL ACTE VIE</b>	<b>19,99</b>	<b>17,94</b>	<b>+11,39</b>	
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES GLOBAL (a + b + c)</b>	<b>54,11</b>	<b>53,05</b>	<b>+2,00</b>	
	<i>Total commissions de distribution perçues</i>	0,55	0,56	-2,22

La répartition en % du chiffre d'affaires direct de la société est la suivante :

Branche d'activité	2023	2022
• Dommages corporels	59,47	56,16
• Assurance vie, dont	40,53	43,84
○ Contrats individuels d'assurance temporaire décès	10,43	9,65
○ Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)	0,07	0,09
○ Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	27,74	28,32
○ Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	2,29	5,77
○ Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	0,01	0,01
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

## 1.2.2. GESTION DES PLACEMENTS

Conformément aux dispositions réglementaires, il est précisé que les placements sont sous la responsabilité d'une personne prudente qui est le Directeur Financier du Groupe CAMACTE. Il est directement sous la responsabilité du Directeur Général de la CAM BTP.

La commission européenne a fait de la finance durable l'une des priorités de l'Union des Marchés de Capitaux et l'un des piliers pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Suite à la publication de son plan d'action sur la finance durable en mars 2018, la commission européenne a mis en œuvre plusieurs initiatives réglementaires :

- Le règlement SFDR, visant à améliorer la transparence relative à l'ESG envers les investisseurs, largement inspiré de la réglementation française (Article 173 de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte) ;
- Le règlement Taxonomie, créant une définition unique d'activités économiques durables sur le plan environnemental ;
- Des amendements au règlement Benchmark visant à améliorer la transparence des indices de références en matière d'ESG ainsi qu'à créer des indices de référence (transition climatique, aligné aux objectifs de l'Accord de Paris de 2015).

Les multiples accords internationaux, réglementations européennes et nationales, font évoluer le couple risque/rendement vers le « trio » risque/rendement/durabilité et ce 3ème critère est intégré dans les choix d'allocations, de sélections et d'arbitrages, au risque de sous-performer, de pénaliser les portefeuilles, voire de connaître des événements de crédit, de défaut ou encore de fortes baisses de valeurs.

- L'objectif des Accords de Paris est de limiter le réchauffement climatique à un niveau bien inférieur à +2°C à horizon 2100, de préférence à +1,5°C, par rapport au niveau préindustriel ;
- A l'échelle de l'Union Européenne, le Pacte Vert pour l'Europe et la loi européenne pour le climat ont fixé l'ambition collective de réduire d'au moins 55 % les émissions de gaz à effet de serre de l'Union Européenne en 2030 par rapport aux niveaux de 1990, puis d'atteindre un solde d'émissions net nul en 2050 ;
- Le règlement SFDR vise à aider les investisseurs en leur offrant une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, ou s'ils ont des objectifs durables ;
- Le groupe CAM suit également la réglementation immobilière. Le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) également appelé « décret tertiaire », impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans les bâtiments à l'horizon 2050.

Le groupe CAM a donc pour objectif de :

- faire baisser la température moyenne de réchauffement climatique de ses portefeuilles,
- investir dans des fonds correspondant au minimum à l'article 8 du règlement SFDR,
- investir dans des bâtiments labélisés et/ou certifiés tant au niveau construction (si VEFA) que dans sa gestion,
- intégrer d'autres objectifs comme la biodiversité, les critères sociaux et de gouvernance.

Ces orientations stratégiques ont été validées par le Conseil de Surveillance d'ACTE IARD de décembre 2022 et ont eu leurs premiers effets dès 2023.

Les sociétés du Groupe CAM, dont ACTE VIE, n'ont pas l'obligation d'incorporer dans leur rapport de gestion un chapitre répondant aux attentes de la réglementation extra-financière.

Les actifs financiers hors contrats en unités de compte (UC) sont évalués à 44,00M€ contre 41,42M€ à fin 2022. Les placements adossés aux UC sont de 0,09M€ contre 0,08M€ à fin 2022.

Des comptes à terme ont été souscrits en 2023 pour un total de 5,50M€ en raison des conditions financières favorables proposées par les banques.

Les comptes courants bancaires rémunérés sont d'un niveau proche de zéro à la clôture de l'exercice comme à fin 2022.

Le résultat financier net d'ACTE VIE avec ajustements ACAV est de 1,27M€ contre 0,93M€ à fin 2022 soit une augmentation de 36,53%.

La société a appliqué les règles standards de l'article R343-10 pour le provisionnement des actions : celles ayant connu une dépréciation de plus de 20% de leur valeur sur une durée de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes ont donné lieu à dotation pour dépréciation durable. Une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire. Il s'élève à 0,43M€ à fin 2023 (0,34M€ en 2022).

S'agissant du portefeuille relevant de l'article R343-9 du Code des Assurances (titres amortissables), aucune dépréciation n'est constatée car aucun défaut n'est survenu.

Le portefeuille des titres classés en poche R343-10 (titres non amortissables, comme les actions) étant en situation de plus-value latente, aucune PRE n'a été constatée à la clôture de l'exercice 2023.

Suite à la remontée des taux en 2023, le portefeuille obligataire est en situation de moins-value latente à hauteur de 0,83M€ contre -1,93M€ à fin 2022.

Dans le contexte de forte baisse des marchés financiers de 2023, la poche actions est restée en situation de plus-value latente, avec 1,72M€ contre 1,44M€ à fin 2022.

ACTE VIE réalise en 2023 un bénéfice net, après impôt sur les sociétés, de 407,20K€, contre 624,03K€ en 2022.

## 1.1.4 PERFORMANCES DES CONTRATS ET FONDS EN EUROS

Les taux d'intérêts se sont maintenus à des niveaux bas et les performances des contrats et fonds en euros sont restées modérées. Toutefois, grâce au bon niveau de provision pour participation aux bénéfices constitué antérieurement, les taux servis nets de frais de gestion sont les suivants :

PRODUITS	2023	2022
• <b>MYKÉRINOS 1</b> <i>(origine AGF VIE, coassurance 50% ALLIANZ VIE)</i>	<b>1,65</b>	<b>1,50</b>
• <b>MYKÉRINOS 1 - TNS</b> <i>(origine AGF VIE, coassurance 50% ALLIANZ VIE)</i>	<b>0,35</b>	<b>0,35</b>
• <b>LICENCIEMENT-RETRAITE</b> <i>(100% ACTE VIE)</i>	<b>3,40</b>	<b>2,80</b>

## 1.3. INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs actifs d'ACTE VIE et de l'ensemble du Groupe CAMACTE au 31 décembre 2023 sont respectivement de 11 et 239 salariés.

## 1.4. COMMUNICATION

Depuis 2022, la CAM BTP a initié une nouvelle politique de communication pour l'ensemble de son groupe et adopté une nouvelle identité de marque. Le nom commercial Groupe CAM met l'accent sur le caractère mutualiste du Groupe constitué par la CAM BTP et ses filiales ; deux marques ont été créées :

- CAM BTP, qui regroupe les activités non-vie et vie en direct avec les entreprises du BTP sur le territoire historique de la CAM BTP.
- CAM COURTAGE, qui regroupe les activités non-vie et vie distribuées par le courtage.

Les noms des sociétés n'ont pas été modifiés.

Le logo a été rajeuni, tout en conservant sa forme humaine symbolisant la qualité de société de personnes du groupe.

La marque CAM COURTAGE a permis à ACTE VIE de renforcer sa présence au niveau des acteurs du courtage français et a organisé un certain nombre d'événements permettant aux courtiers partenaires de mieux connaître la stratégie du groupe en matière de courtage.

## 1.5. EXAMEN DES COMPTES DE L' EXERCICE 2023

### 1.5.1 COMPTE DE RÉSULTAT

#### 1.5.1.1 Primes

Le chiffre d'affaires global avant cession aux réassureurs s'élève à 20,63M€ contre 18,25M€ à fin 2022. Il augmente de 13,07% grâce à la souscription des contrats TNS Hodeva qui ont représenté 7,63M€ de primes émises en 2023 (+28,89% par rapport à 2022). Les garanties Vie représentent 8,36M€ contre 8,00M€ en 2022 et les garanties de dommages corporels 12,27M€ contre 10,25M€ en 2022.

Les primes cédées s'élèvent globalement à 19,18M€ contre 16,35M€ à fin 2022. Les primes des garanties vie cédées représentent 7,50M€ (6,59M€ en 2022) et celles des garanties dommages corporels 11,68M€ (9,76M€ en 2022).

#### 1.5.1.2 Résultat financier

Les produits et charges des placements sont entièrement portés au compte de résultat vie. Le résultat financier après transfert au compte de résultat non technique est ensuite réparti entre les activités vie et non-vie au prorata des provisions techniques.

Les produits des placements (revenus et plus-values) passent de 1,46M€ en 2022 à 1,79M€ en 2023 (+22,59%).

Ils comprennent les revenus des placements pour 0,97M€, en augmentation de 54,57% par rapport à 2022.

Les profits de réalisation des placements s'élèvent à 0,48M€ contre 0,59M€ en 2022. La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une reprise de 0,52K€ suite à opérations sur des obligations à taux fixe.

Les autres produits des placements s'élèvent à 340,83K€ (240,74K€ en 2022), représentent les reprises sur provisions pour dépréciation durable.

Les charges des placements ressortent à 0,53M€ contre 0,51M€ en 2022.

Les frais de gestion internes et externes des placements sont de 28,04K€, en augmentation de 8,20% par rapport à 2022.

Les dotations aux provisions pour dépréciation durable des placements s'élèvent à 432,39K€ (340,47K€ en 2022).

Les pertes sur réalisation des placements sont de 0,07M€ contre 0,14M€ à fin 2022. La dotation pour différence de prix de remboursement s'est élevée à 59,02K€ contre 44,49K€ en 2022.

Le résultat financier net hors ajustements ACAV s'élève à 1,26M€ contre 0,95M€ en 2022.

Les produits des placements transférés au compte non technique sont au global de 0,39M€ contre 0,29M€ en 2022. Le niveau des produits financiers affectés au compte technique s'élève à 0,87M€ contre 0,66M€ à fin 2022.

#### 1.5.1.3. Autres produits techniques

Les autres produits techniques sont au global de 0,55M€, contre 0,56M€ en 2022. Ils comprennent pour l'essentiel les commissions versées par les partenaires d'ACTE VIE : MGD et SMAvie BTP. Ils se répartissent pour 0,32M€ en vie (+59,38% par rapport à 2022) et 0,31M€ en dommages corporels (-12,27% par rapport à 2022).

#### 1.5.1.4. Ajustements ACAV

Le poste ajustements ACAV présente un produit de 15,30K€ contre une charge de 13,09K€ en 2022.

#### **1.5.1.5. Charges de sinistres et provisions**

La charge de sinistres brute s'élève à 15,55M€ contre 13,21M€ en 2022 (+17,71%). Pour 2023 elle se répartit à hauteur de 5,25M€ pour les garanties vie (2,74M€ en 2022) et 10,31M€ pour les garanties de dommages corporels (10,47M€ en 2022).

Les prestations et frais payés sont de 11,30M€ contre 9,73M€ en 2022 (+16,06%). Les prestations et frais payés au titre des dommages corporels s'élèvent à 6,75M€ en hausse de 5,57% par rapport à 2022 et 4,55M€ en vie (+36,19%).

Les réassureurs acceptent 3,34M€ de prestations vie (2,51M€ en 2022) et 6,21M€ de prestations de dommages corporels (5,97M€ en 2022) soit un total de 9,55M€ (8,47M€ en 2022) et 84,53% des prestations brutes (87,07% en 2022).

Les charges de provisions pour sinistres brutes représentent une dotation de 4,26M€ contre 3,48M€ en 2022.

Les charges de provisions de dommages corporels représentent une dotation de 3,55M€ (4,08M€ en 2022). Les charges de provisions des garanties vie représentent une charge de 0,70M€ contre une reprise de 0,60M€ en 2022.

Les provisions de sinistres cédées représentent un produit de 4,01M€ contre 3,25M€ à fin 2022.

Les charges de provisions pour sinistres nettes représentent une charge de 0,24M€ contre 0,22M€ en 2022.

La charge de sinistres nette s'élève à 1,99M€ contre 1,48M€ à fin 2022 (+34,20%).

La variation des provisions d'assurance vie brute y compris intérêts techniques incorporés aux provisions représente un produit de 0,37M€ contre 0,91M€ en 2022 (-59,77%).

La variation des provisions cédées est de +0,63M€ contre -0,54M€ en 2022.

Les intérêts techniques et PB incorporés dans les provisions d'assurance vie s'élèvent à 315,50K€ contre 224,43K€ en 2022 (+40,58%).

La variation des provisions d'assurance vie nette est un produit de 0,09M€ contre +0,40M€ à fin 2022.

Les autres provisions techniques présentent une charge de 0,36K€ contre -0,32K€ en 2022.

#### **1.5.1.6. Participation aux résultats**

Les participations contractuelles aux résultats sont de 0,23M€ dont 0,50M€ en vie (0,30M€ en 2022) et -0,27M€ en dommages corporels (-0,02M€ en 2022).

Ce poste inclut la participation aux bénéfices incorporée aux provisions pour 0,32M€ (+40,58% par rapport à 2022). L'absence de taux garantis pour 2023 sur le contrat Licenciement-Retraite explique le montant d'intérêts techniques nul.

À la clôture de l'exercice, la provision globale pour participation aux bénéfices s'élève à 3,25M€ (3,34M€ en 2022).

#### **1.5.1.7. Frais d'acquisition et d'administration**

Les frais d'acquisition sont de 5,32M€ contre 4,36M€ en 2022.

Les frais d'administration sont de 0,17M€ contre 0,11M€ en 2022.

Les commissions des réassureurs augmentent de 5,35% à 5,10M€.

### **1.5.1.8. Résultat technique**

**Au total, le résultat technique de la Société est un bénéfice de 0,24M€ contre 1,25M€ en 2022.**

### **1.5.1.9. Résultat non technique**

Les produits des placements alloués au compte non technique passent de 0,29M€ en 2022 à 0,39M€.

Les autres produits non techniques passent de 0,59K€ à 0,60K€. Il s'agit de frais issus de la répartition du GIE.

Les autres charges non techniques de 15,63K€ correspondent à l'impact de l'impôt sur les sociétés sur la reprise de la réserve de capitalisation (9,47K€ en 2022).

Le résultat exceptionnel est un produit de 6,68K€ contre -0,54M€ à fin 2022. La CAM BTP avait demandé en 2022 le remboursement de la subvention valant abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune perçue par ACTE VIE au titre de l'exercice 1990, exercice fortement déficitaire et dont la subvention était inscrite en engagement hors bilan depuis pour 0,53M€.

Les accords d'intéressement et participation des salariés dérogatoire signés avec les partenaires sociaux en juin 2023 permettent d'attribuer un intéressement de 0,02M€ avant charges sociales et fiscales et une participation de 0,04M€ hors charges sociales et fiscales. L'accord d'intéressement applicable en 2022 avait attribué un montant de 0,8K€ et aucune participation légale n'avait été attribuée. Le montant total de l'intéressement et de la participation dérogatoire de l'exercice 2023 y compris charges sociales et fiscales s'élève à 0,08M€.

Avant impôt sur les sociétés et participation des salariés, le résultat est un bénéfice de 0,62M€ contre 0,99M€ en 2022.

L'impôt sur les sociétés est de 152,31K€, contre 366,63K€ en 2022.

**La Société réalise un bénéfice net de 407,20K€ en 2023, contre 624,03K€ en 2022.**

Nous vous proposons d'affecter ce résultat au report à nouveau pour un montant de 407 195,67 euros.

La société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

## **1.5.2. BILAN**

Le total du bilan de la Société s'élève à 90,30M€ contre 82,73M€ en 2022.

### **1.5.2.1. ACTIF**

Les placements sont de 44,00M€ au 31/12/2023, contre 41,42M€ au 31/12/2022.

Les placements dans des entreprises liées, pour 46K€, correspondent à la part d'ACTE VIE dans le capital d'ACTE services (14,75 %) ainsi qu'à 2 actions d'ACTE IARD.

Les autres placements se décomposent comme suit (en M€) :

	<b>2023</b>	2022	Δ en %
Actions et OPCVM autres	7,90	8,78	- 10,03
Actions et parts d'OPCVM à revenus fixes Actions	1,85	4,72	- 60,79

Obligations cotées	29,13	28,20	+ 3,29
Avances sur contrats d'assurance vie	0,00	0,00	-
Dépôts auprès d'établissements de crédit	5,50	0,00	-
<b>TOTAL</b>	<b>44,39</b>	<b>41,71</b>	<b>+6,42</b>
<i>Provisions pour Dépréciation Durable art. R343-9</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-</i>
<i>Provisions pour Dépréciation Durable art. R343-10</i>	<i>0,43</i>	<i>0,34</i>	<i>+27,00</i>
<i>Total Provisions pour Dépréciation Durable</i>	<i>0,43</i>	<i>0,34</i>	<i>+27,00</i>
<b>PLACEMENTS NETS</b>	<b>44,00</b>	<b>41,42</b>	<b>+6,24</b>
% titres à revenu fixe	78,79	68,18	

La situation des marchés financiers et les normes Solvabilité 2 ont amené la Direction Financière à poursuivre son choix d'allocation des placements : priorité est donnée aux titres à revenu fixe.

Le portefeuille dont la valeur de réalisation déterminée conformément à l'article R343-11 du code des assurances est de 44,75M€ (40,78M€ à fin 2022) affiche une plus-value latente globale de 0,97M€ contre -0,42M€ en 2022. Les titres relevant de l'article R343-9 sont en moins-value latente de 0,83M€ contre -1,93M€ à fin 2022. Les titres relevant de l'article R343-10 sont en plus-value latente de 1,79M€ contre +1,51M€ à fin 2022.

La quote-part des placements définie à l'article L344-1 du code des assurances et correspondant aux engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats, telle qu'elle serait constatée en cas de transfert de portefeuille de contrats est calculée conformément à l'article R344-1 du code des assurances : elle est de 1,19 contre 1,22 à fin 2022.

Les créances pour espèces déposées chez les cédantes sont nulles comme en 2022.

Les placements des contrats en unités de compte sont de 0,09M€ contre 0,08M€ à fin 2022. Ils ne concernent que le produit Mykérinos 1 géré par Allianz en qualité d'apériteur.

La part des réassureurs dans les provisions techniques est de 36,04M€, contre 32,74M€ en 2022. Le volume de provisions techniques vie cédées est de 7,06M€ (7,77M€ en 2022). Les provisions techniques cédées des garanties de dommages corporels sont de 28,98M€ (24,96M€ en 2022).

Les créances ressortent à 9,53M€, contre 6,86M€ en 2022 et comprennent les éléments suivants :

Les primes acquises non émises, nettes de primes à annuler, sont de 3,60M€ (2,68M€ en 2022), en augmentation de 34,57%.

Les autres créances nées d'opérations d'assurance directes, de 0,60M€, sont des créances clients ; elles étaient de 0,13M€ en 2022.

Les créances nées d'opérations de réassurance pour 0,01M€ ne concernent que les réassureurs d'ACTE VIE (+228,19% par rapport à 2022).

Les autres créances, de 5,32M€ (4,05M€ en 2022), proviennent essentiellement des comptes courants des sociétés du groupe.

Les actifs corporels d'exploitation sont d'un montant nul. C'est le GIE CAMACTE qui a vocation à gérer l'intégralité des matériels mis à disposition des sociétés du groupe.

Les comptes courants bancaires affichent un montant de 0,05M€ contre 1,18M€ à fin 2022.

Le poste « comptes de régularisation actif » de 0,59M€ comprend notamment, à hauteur de 0,35M€, les coupons courus non échus, à hauteur de 0,14M€ des produits à recevoir principalement des commissions sur les contrats distribués pour le compte des partenaires, des frais d'acquisition reportés de 0,01M€ et pour 0,09M€ de décote des obligations lors de leur achat.

### **1.5.2.2. PASSIF**

Les capitaux propres, compte tenu du bénéfice de l'exercice, sont de 12,61M€, contre 12,20M€ au 31/12/2022, pour un capital social de 6,10M€. La réserve de capitalisation est de 1,84M€ après une reprise de 0,52K€. La réserve pour fonds de garantie est de 13,50K€, en augmentation de 2,73% par rapport à fin 2022.

Le stock de provisions techniques est de 57,46M€, contre 53,36M€ au 31/12/2022.

Les provisions en unités de comptes sont de 0,09M€ contre 0,08M€ en 2022.

Les autres provisions de 0,04M€ concernent des provisions pour risques et charges, sans changement par rapport à 2022.

Les autres dettes sont de 19,71M€ contre 16,71M€ à fin 2022, et comprennent à hauteur de 11,68M€ les soldes de comptes clients, courtiers et coassureurs (10,56M€ à fin 2022).

Les dettes nées d'opérations de réassurance passent de 4,42M€ à 6,31M€.

Les autres dettes diverses sont de 1,72M€ (1,73M€ en 2022) et se composent de 0,40M€ de dettes sociales et fiscales et de 1,32M€ de créances concernant principalement les comptes courants avec des partenaires et charges à payer.

Les comptes de régularisation passif présentent les différences de prix restant à amortir pour les obligations en portefeuille pour un montant de 391,61K€ contre 342,17K€ en 2022.

Le poste fournisseurs inclus dans la ligne créanciers divers s'élève à 3,06K€ à fin 2023 contre 7,23K€ à fin 2022.

L'article L.441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes communiquent des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients professionnels.

Pour l'application de l'article L. 441-6-1, l'article D.441-4 du même code précise que les sociétés présentent dans le rapport de gestion les informations devant figurer sur les factures émises ou reçues. L'arrêté du 20 mars 2017 impose la communication de ces informations sous la forme d'un tableau (annexe 4-J de l'article A.441-1-1, sous l'article A.441-2 du Code de commerce).

Les opérations d'assurance (encaissement des primes, gestion des sinistres) sont régies par le code des assurances qui définit leurs conditions d'exécution. Les obligations issues de l'article L.441-6-1 qui relèvent du régime commun du Code de commerce ne sauraient trouver à s'appliquer à une relation liée à une opération d'assurance ou de réassurance qui relève d'un droit spécial. De la même manière, les opérations directement liées au contrat d'assurance ou de réassurance, par exemple les opérations avec les intermédiaires d'assurance, relèvent du droit spécial de l'assurance.

ACTE VIE est cliente de fournisseurs de biens et de services pour lui permettre de mener à bien la gestion de ses opérations d'assurance, aussi les tableaux ci-dessous ne présentent que les éléments relatifs aux factures reçues de la part de ceux-ci (montants en euros).

<b>Factures non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu</b>						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures concernées	0	0	0	0	0	0
% du montant total des achats de l'exercice	0	0	0	0	0	0
Nombre de factures exclues						0
Montant total des factures exclues						0
<b>Factures ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice</b>						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	177	4	1	1	0	6
Montant total des factures concernées	137 932,76	1 950,84	453,60	14 967,36	0	17 371,80
% du montant total des achats de l'exercice	88,81	1,26	0,29	9,64	0,00	11,19
Nombre de factures exclues						0
Montant total des factures exclues						0

## 1.6. EXAMEN DES DIFFÉRENTES BRANCHES D'ACTIVITÉ

Le tableau des résultats par catégories présenté dans l'annexe aux comptes annuels est conforme au modèle défini à l'article 423-28 du règlement de l'autorité des normes comptables (N° 2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version consolidée au 31 décembre 2016). Il présente la ventilation de l'ensemble des produits et charges des opérations techniques pour chacune des catégories définies à l'article A344-2 du code des assurances.

Pour les entreprises agréées pour pratiquer les opérations mentionnées au 1° de l'article L310-1 (capitalisation, vie, décès, nuptialité) qui souscrivent des garanties de dommages corporels (incapacité, invalidité), l'ensemble des catégories vie et non-vie est détaillé au sein d'un tableau unique.

Il est rappelé que conformément au nouveau plan comptable, la charge des prestations comprend les frais de gestion internes relatifs aux services sinistres.

La décomposition du chiffre d'affaires 2023, donnée par le compte de résultat par produits, est la suivante :

### Part des différentes branches dans le chiffre d'affaires (primes émises nettes d'annulations avant variation de provisions de primes)

En milliers d'€	Contrats types	2023	%	2022	%
• Dommages corporels (contrats individuels et collectifs)	Tous	11 317,65	57,42	10 055,11	56,93
• Contrats individuels d'assurance temporaire décès	Guizeh, Louksor, Sakkarah, MPI, Sécurité emprunteur, Globale emprunteur, Privilège 1 et 2, A2P/Distinctimmo, Hodeva TNS	1 981,90	10,06	1 721,65	9,75
• Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)	Mykérinos 1 (euro)	13,71	0,07	15,71	0,09
• Contrats collectifs d'assurance en cas de décès	Prévoyance collective, CARAT	5 432,49	27,56	4 911,86	27,81
• Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	LIR, SAFBTP	962,53	4,88	955,98	5,41

En milliers d'€	Contrats types	2023	%	2022	%
• Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	Mykérinos 1	1,43	0,01	1,41	0,01
<b>TOTAL</b>		<b>19 709,70</b>	<b>100,00</b>	<b>17 661,73</b>	<b>100,00</b>

### 1.6.1. GARANTIES DOMMAGES CORPORELS

Les garanties dommages corporels des contrats d'ACTE VIE représentent un peu moins de 60% du chiffre d'affaires annuel. Après jeu des provisions de primes, les primes acquises s'élèvent à 12,27M€ contre 10,25M€ en 2022, en augmentation de 19,74%.

La charge de prestations (sinistres payés et provisions de sinistres à payer) représente 10,31M€ contre 10,47M€ en 2022.

Les prestations payées au cours de l'exercice sont de 6,57M€ contre 6,17M€ en 2022 (les arrérages versés aux rentes d'invalidité en service s'élèvent à 1,27M€, contre 1,20M€ en 2022).

Les provisions de sinistres à payer à la clôture dossier/dossier sont de 3,46M€ contre 3,03M€ à fin 2022.

Les provisions mathématiques de maintien en incapacité et invalidité sont calculées conformément aux règles et tables en vigueur et tiennent compte du recul de l'âge de départ en retraite. Elles représentent 26,27M€ à la clôture de l'exercice contre 23,14M€ à fin 2022.

Le poste provisions de sinistres à payer présente ainsi un total de 29,72M€ contre 26,17M€ à fin 2022, soit une dotation de 3,55M€.

Les frais de gestion des sinistres sont de 0,19M€ contre 0,22M€ à fin 2022.

Les frais d'acquisition et d'administration de ces garanties s'élèvent à 3,24M€ (2,67M€ en 2022).

Les produits des placements alloués à ces garanties sont de 0,22M€ (+56,63% par rapport à 2022).

Le résultat de réassurance est au profit de la société qui transfère une perte de 0,92M€ au réassureur contre -2,53M€ en 2022.

Après intervention de la réassurance, le résultat technique de cette branche est un bénéfice de 0,13M€ contre une perte de 0,20M€ en 2022.

La provision pour participation aux bénéfices comprend le fonds de revalorisation des rentes en service pour 0,34M€ contre 0,61M€ à fin 2022.

### 1.6.2. GARANTIES VIE

#### ➤ Contrats individuels d'assurance temporaire décès

Les primes acquises des contrats individuels d'assurance temporaire décès ressortent à 2,15M€ contre 1,76M€ en 2022. La production de cette branche se compose principalement des contrats décès-emprunteurs, en baisse de 78,57% en nombre par rapport à 2022. La production nette des contrats emprunteurs est négative en raison de la difficulté de souscription liée aux exigences des organismes prêteurs et du nombre de résiliations intervenues dans l'exercice notamment pour rachat d'emprunt. La valeur annualisée du portefeuille à fin 2023 est de 0,31M€ contre 0,36M€ à fin 2022 (-14,31%). Le nombre de contrats en portefeuille baisse de 15,99% à 699 unités.

La charge des prestations est de 0,46M€ (0,21M€ en 2022). La société avait enregistré six décès en 2022 avec un coût moyen de 31,24K€ ; deux sont également survenus en 2023, pour un coût moyen de 221,81K€.

Les provisions d'assurance vie qui étaient de 1,78M€ en 2022 ont été portées à 1,84M€ à fin 2023, soit augmentation de 3,19%.

Les frais d'acquisition et d'administration représentent 0,77M€ (0,69M€ en 2022).

Les provisions cédées (primes et sinistres) sont de 1,84M€ contre 1,80M€ à fin 2022. Les réassureurs reçoivent un bénéfice technique de 0,78M€ contre 0,90M€ en 2022.

Après intervention de la réassurance, le résultat technique de cette branche est un bénéfice de 0,14M€ contre 0,10M€ en 2022.

#### ➤ **Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)**

Cette branche ne présente que les opérations du seul contrat Mykérinos 1 en coassurance acceptée avec ALLIANZ. Ce contrat n'est plus proposé à la vente, seuls des versements supplémentaires, primes périodiques ou rachats pouvant intervenir.

Le volume de primes acquises est de 13,71K€ en baisse de 12,73% par rapport à 2022.

La charge de prestations est de 228,66K€ (+166,14% par rapport à 2022). Le volume de rachats représente 16,28% des provisions d'assurance vie à l'ouverture (5,83% en 2022). Les provisions à la clôture sont de 1,17M€ (1,37M€ à fin 2022). Des intérêts techniques de 0,99K€ sont incorporés aux prestations.

Les charges de provisions d'assurance vie sont négatives de 0,22M€ (-0,07M€ en 2022). La charge de participation aux bénéfices incorporée aux provisions est de 11,13K€ (11,42K€ à fin 2022).

Les frais d'acquisition et d'administration sont de 0,63K€ (0,79K€ en 2022).

La marge financière (produits financiers nets des intérêts incorporés aux prestations et provisions techniques) est de 43,47K€ (38,07K€ à fin 2022).

Le résultat technique de cette branche est un produit de 32,66K€ contre +28,52K€ à fin 2022.

#### ➤ **Contrats collectifs d'assurance en cas de décès**

Le volume des primes acquises nettes est de 5,72M€ contre 5,17M€ à fin 2022 (+10,75%).

La charge des prestations est de 3,83M€ contre 1,89M€ en 2022.

Les rentes de conjoint et rentes d'éducation servies représentent 0,27M€ contre 0,34M€ en 2022.

La variation des provisions d'assurance vie dégage un gain de 0,53M€ contre 1,30M€ en 2022. Les provisions à la clôture sont de 5,21M€ contre 5,74M€ à fin 2022.

Les frais d'acquisition et d'administration s'élèvent à 0,57M€ contre 0,54M€ en 2022.

Les réassureurs reçoivent un bénéfice 1,37M€ contre 2,75M€ en 2022.

Le résultat technique de cette branche représente un bénéfice de 0,70M€ contre +1,48M€ en 2022.

#### ➤ **Contrats collectifs d'assurance en cas de vie**

Cette branche ne concerne désormais que le contrat Licenciement-Retraite qui n'est plus commercialisé. Les contrats Licenciement-Retraite en cours, souscrits en coassurance par la CAM BTP et ACTE VIE, sont gérés conformément aux engagements contractuels. Ainsi, pour la partie concernant ACTE VIE, ils seront maintenus jusqu'à épuisement de l'épargne, soit par le versement de prestations, soit par demande de transfert de l'épargne de la part du souscripteur au bénéfice d'un autre assureur.

Les assiettes de primes étant basées sur la masse salariale des entreprises souscriptrices qui sont essentiellement issues de l'industrie du BTP, le niveau de chiffre d'affaires peut varier entre exercices, tant à la baisse qu'à la hausse.

Le volume de primes acquises nettes est de 0,47M€ contre 1,05M€ à fin 2022.

La charge des prestations s'élève à 0,72M€ contre 0,56M€ à fin 2022.

La charge des provisions d'assurance vie représente une dotation de 315,38K€ contre 560,75K€ à fin 2022.

Les provisions d'assurance vie comportent 0,30M€ de participation aux bénéfices servie au titre de 2022, niveau en augmentation de 42,89% par rapport à celui servi en 2022 au titre de 2021, les marchés de taux ayant permis de dégager de meilleurs rendements financiers. Le taux minimum garanti pour l'exercice 2023 étant resté nul, il n'y a pas d'intérêts techniques comptabilisés sur l'exercice.

Les frais d'acquisition et d'administration sont de 44,34K€ contre 48,34K€ à fin 2022.

La marge financière ressort à 0,33M€ (0,24M€ en 2022). La charge de participation aux bénéfices s'est élevée à 0,48M€ (0,29M€ en 2022).

Le résultat de la branche est une perte de 766,46K€ contre -157,66K€ à fin 2022.

#### ➤ **Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)**

Cette branche ne présente que les opérations du seul contrat Mykérinos 1.

Le volume de primes collectées représente 1,43K€ contre 1,41K€ en 2022.

Un ajustement ACAV de +15,30K€ euros a été constaté (-13,09K€ en 2022). La charge de provisions est de -3,33K€ (+0,70K€ à fin 2022).

En tenant compte de cet ajustement, les produits financiers nets de frais internes de gestion des placements affectés à cette branche sont de 1,82K€ contre -11,42K€ en 2022.

Le résultat technique ressort à +2,42K€ contre -10,78K€ en 2022.

Le résultat technique des affaires directes vie est un bénéfice de 108,18K€ contre 1 448,75K€ en 2022.

Le résultat technique des dommages corporels étant un bénéfice de 134,33K€ (perte de 196,61K€ en 2022), le résultat des affaires directes et totales est un bénéfice de 242,51K€ contre +1 252,13K€ à fin 2022.

## 1.7. RÉSULTATS DES FILIALES

ACTE VIE détient 14,75 % du capital d'ACTE services dont les fonds propres sont de 784,35K€ avant résultat de l'exercice.

Cette société a une activité de courtage d'assurance, plaçant notamment auprès des compagnies extérieures des affaires que notre Groupe ne souhaite pas souscrire. Elle n'a pas de stratégie de développement en dehors de cet objectif d'accompagnement des sociétaires de la CAM BTP.

Le chiffre d'affaires a augmenté de 9,63% en 2023 par rapport à l'exercice 2022 pour atteindre 45,62K€.

Le résultat pour 2023 est un bénéfice de 41,24K€ contre 21,61K€ en 2022.

## 1.8. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 continue de préoccuper les pays occidentaux ainsi que le conflit entre Israël et le Hamas engagé en octobre 2023.

Ces deux événements n'ont pas eu d'incidences directes sur les activités des entités du Groupe CAM.

La société surveille avec attention les éventuels effets négatifs de ces événements sur ses activités et résultats et notamment :

- l'impact opérationnel sur ses affaires,
- les conséquences d'une dégradation de l'environnement macro-économique notamment sur les affaires nouvelles et le chiffre d'affaires,
- les variations de la valeur des actifs et des conditions financières.

### 1.1.5 PERSPECTIVES DE LA SOCIÉTÉ

La qualité de ses produits et la prudence de sa gestion se traduisant par un haut niveau de cession en réassurance permettent à ACTE VIE de rester bénéficiaire.

La société a développé une offre de produits reposant en grande partie sur des partenariats (MGD, SMAvie). Un essoufflement de ceux-ci doit être anticipé et les moyens d'y remédier mis en œuvre afin de lui permettre de poursuivre son développement.

L'exercice 2024 devait permettre à ACTE VIE de continuer à progresser sur ses axes de développement qui sont l'assurance individuelle et surtout la santé, la prévoyance collective et bien entendu le partenariat avec la SMAvie.

ACTE VIE doit poursuivre la souscription de tels contrats avec une rigueur d'acceptation encore plus stricte de façon à limiter son exposition au risque.

Le partenariat avec la SMAvie BTP se poursuit avec la volonté commune de continuer à construire un réseau de distribution permettant de couvrir la totalité du territoire où la CAM BTP exerce son activité.

## 2 ANNEXES

### RÉSULTAT ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES D'ACTE VIE AUCOURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>ÉLÉMENTS (en K€)</i>	2019	2020	2021	2022	2023
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
▪ Capital social	6 098	6 098	6 098	6 098	6 098
▪ Nombres d'actions ordinaires existantes	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
▪ Nombres d'actions à dividendes prioritaires					
▪ Nombre maximal d'actions facturées à créer					
▪ Par conversion d'obligations					
▪ par exercice de droits de souscription					
<b>OPÉRATIONS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>					
▪ Chiffre d'affaires hors taxes	9 406	10 422	13 115	18 249	20 635
▪ Résultat avant impôts, participation et dotations aux amortissements et provisions	877	1 008	650	1 017	629
▪ Impôts sur les bénéfices	272	265	168	367	152
▪ Participation des salariés	68	0	34	0	42
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	512	726	427	624	407
▪ Résultat distribué					
<b>RÉSULTAT PAR ACTIONS</b>					
▪ Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	13,43	18,59	11,21	16,26	10,87
▪ Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	12,80	18,15	10,66	15,60	10,18
▪ Dividende attribué à chaque action					
<b>PERSONNEL</b>					
▪ Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	12	12	11	11	11
▪ Montant de la masse salariale de l'exercice	497	502	512	552	560
▪ Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	229	248	235	259	262

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 juin 2024

EXERCICE 2023

présenté par M. Franck FAVRE,  
Président du Conseil de Surveillance

*Mesdames et Messieurs,*

*L'article L225-68 du code de commerce prévoit que le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale annuelle un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion mentionné au même article. Ce rapport inclut les informations, le cas échéant adaptées aux sociétés à conseil de surveillance, mentionnées aux articles L. 225-37-3 à L. 225-37-5, ainsi que les observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.*

| Le Conseil de Surveillance d'ACTE ~~ARD~~-VIE vous expose ci-après son premier rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré conformément aux dispositions de l'article L225-37-4 du code de commerce.



# 1. INFORMATION SUR LA VIE JURIDIQUE DE LA SOCIÉTÉ

## 1.1. CAPITAL

ACTE vie est une société anonyme d'assurance à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 6 097 960,69 euros fondée en 1987 et inscrite au Registre de Commerce des Sociétés de Strasbourg sous le n° B 343 030 748.

Le capital de la Société, intégralement libéré, n'a pas été modifié au cours de l'exercice 2023.

La répartition du capital d'ACTE vie au 31 décembre 2023 est la suivante :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	% DU CAPITAL
CAISSE D'ASSURANCE MUTUELLE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS	34 556	86,39
HANNOVER RUCKVERSICHERUNG AG	3 750	9,38
L'AUXILIAIRE	1 520	3,80
Personnes physiques	174	0,43
<b>TOTAL</b>	<b>40 000</b>	<b>100,00</b>

## 1.2. ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

### 1.2.1. CONSEIL DE SURVEILLANCE

La composition du Conseil de Surveillance de la Société est actuellement la suivante :

**PRÉSIDENT :** M. Franck FAVRE  
**VICE-PRÉSIDENT :** M. Gérard MOYSE

**MEMBRES :** la CAM BTP, représentée par M. Alain ALBIZATI  
 HANNOVER RUCKVERSICHERUNG  
 AKTIENGESELLSCHAFT représentée par M. Stefan KASPER  
 L'AUXILIAIRE, représentée par M. Olivier BEDEAU  
 M. Jean BOONEN

## 1.2.2. DIRECTOIRE

La composition du Directoire de la Société est actuellement la suivante :

**PRÉSIDENT :** M. Michel GAERTNER

**MEMBRE :** M. Raphaël DILLINGER

## 2. INFORMATION RELATIVE AUX MANDATS OU FONCTIONS EXCERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Prénom NOM Fonction au sein d'ACTE vie	Fonction au sein d'autres sociétés
M. Franck FAVRE Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président de la CAM BTP</li> <li>Président du conseil de surveillance de la société ACTE <del>vie</del>-IARD</li> <li>Administrateur de la SGAM BTP</li> <li>Président de la SAS AKEDIA OLRVY (OLRVY ERNEST ET CIE)</li> <li>Président de la société ALEMPLOI</li> </ul>
M. Gérard MOYSE Vice-Président du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président honoraire de la CAM BTP</li> <li>Président du Comité d'Audit de la CAM BTP</li> <li>Vice-président du Conseil de Surveillance de la société ACTE IARD</li> <li>Représentant permanent de la CAM BTP aux CA de la SMABTP, de la SMAvie BTP, de l'Auxiliaire et de l'Auxiliaire vie</li> <li>Administrateur de la SGAM BTP</li> <li>Administrateur du Groupe 1000 SA</li> <li>Président des SAS SIFCO et MOYSE DEVELOPPEMENT</li> </ul>
M. Alain ALBIZZATI Membre du conseil de surveillance en qualité de représentant permanent de la CAM BTP	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vice-président du Bureau du Conseil d'Administration de la CAM BTP</li> <li>Représentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance d'ACTE IARD</li> <li>Président de la SAS ALBIZZATI</li> </ul>
M. Jean BOONEN Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vice-président de la CAM BTP</li> <li>Membre du Conseil de Surveillance d'ACTE IARD</li> </ul>
M. Stephan KASPER, Membre du Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> <li>General manager HANNOVER RÜCKVERSICHERUNG AG</li> <li>Représentant permanent de la HANNOVER RÜCKVERSICHERUNG AG</li> </ul>

<b>Prénom NOM Fonction au sein d'ACTE vie</b>	<b>Fonction au sein d'autres sociétés</b>
M. Olivier BEDEAU, Représentant permanent de L'Auxiliaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur général délégué de la SGAMBTP</li> <li>• Directeur Général de L'Auxiliaire et de L'Auxiliaire vie</li> </ul>
M. Michel GAERTNER Président du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Président du directoire d'ACTE IARD</li> <li>• Président du CA d'ACOTEX et d'ACTE services</li> <li>• Directeur Général de la CAM BTP</li> <li>• Directeur général délégué de la SGAM BTP</li> <li>• Représentant permanent de la CAM BTP au CS de SMA SA (ex SAGENA SA)</li> </ul>
M. Raphaël DILLINGER Membre du Directoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur Général Adjoint de la CAM BTP</li> <li>• Membre du Directoire d'ACTE IARD</li> <li>• Représentant permanent d'ACTE vie dans la société ACTE services</li> <li>• Représentant permanent d'ACTE IARD dans la société ACOTEX</li> <li>• Représentant permanent de la CAM BTP au Conseil de Surveillance de PROTEC BTP</li> </ul>

## 3. INFORMATION RELATIVE AUX CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### 3.1. CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L' EXERCICE (ART. L225-88)

Néant

### 3.2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D' EXERCICES ANTÉRIEURS ET QUI SE SONT POURSUIVIES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (ART. R225-57)

- Le Groupement d'Intérêt Économique CAMACTE, constitué entre notre société, la CAM BTP et les sociétés ACTE IARD, ACTE Services et ACOTEX et qui gère l'ensemble des frais généraux du groupe CAMACTE, à l'exception des services commerciaux et de la direction générale, nous a décompté des charges pour un montant de 409 589,12 €.
- Le groupement de moyens existant entre notre société, la CAM BTP et les sociétés ACTE IARD et ACTE Services nous a décompté pour la gestion des services commerciaux, des charges à prix coûtant à hauteur de 1 099 250,42 €.

Les membres du directoire et du conseil de surveillance concernés par ces conventions sont :

- M. Franck FAVRE, Président de la CAM BTP, Président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE IARD,
- M. Gérard MOYSE, Président honoraire de la CAM btp, Vice-président du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE IARD,
- M. Jean BOONEN – Vice-président de la CAM BTP, membre du Conseil de Surveillance de notre société et de celui d'ACTE IARD,
- M. Alain ALBIZATI, Vice-président de la CAM BTP, représentant permanent de la CAM BTP à notre Conseil de Surveillance et à celui d'ACTE IARD,

- M. Michel GAERTNER, Directeur Général de la CAM BTP, Président du Directoire de notre société et de celui d'ACTE IARD et Président des Conseils d'Administration d'ACTE Services et ACOTEX, Directeur du GIE CAMACTE.
- M. Raphaël DILLINGER, Directeur Général Adjoint de la CAM BTP, membre du Directoire de notre société et de celui d'ACTE IARD, administrateur représentant permanent d'ACTE vie dans la société ACTE Services et d'ACTE IARD dans la société ACOTEX.

## 4. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE.

*Conformément à l'article R.322-54-1 du Code des Assurances, le Conseil de Surveillance d'une société d'assurance est amené à présenter à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.*

*L'article L225-68 du Code de Commerce prévoit que ces observations figurent dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise d'une société à Directoire et Conseil de surveillance.*

Le Conseil de Surveillance s'est réuni régulièrement au cours de l'exercice 2023 pour accomplir la mission de contrôle qui lui a été confiée par l'Assemblée des actionnaires.

Chaque mois est remis au Président du Conseil de Surveillance un rapport comportant des éléments statistiques relatifs à l'activité de la société : primes émises, charge de sinistres et résultats techniques par branche, affaires nouvelles réalisées, évolution du nombre de contrats et de sinistres, indicateurs de la comptabilité clients, frais de gestion, activité financière.

Le rapport de gestion du directoire sur les comptes de l'exercice 2023 a été présenté au Conseil de surveillance le 2 avril 2024.

Le Conseil a étudié les principaux postes du bilan et du compte de résultat.

Il a pris connaissance des conclusions du Comité d'audit et de gestion des risques et a entendu le Commissaire aux comptes.

Ayant ainsi opéré les vérifications nécessaires, le Conseil de Surveillance informe les actionnaires qu'il n'a pas d'observation particulière à formuler sur le rapport de gestion d'ACTE VIE.

Le Conseil de Surveillance exprime sa satisfaction quant à la gestion du Directoire et invite les actionnaires à adopter les résolutions qui leur sont présentées.

# COMPTES ANNUELS 2023

## **ACTE VIE**

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 097 961 €  
343 030 748 RCS Strasbourg  
Société régie par le Code des assurances  
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

[www.groupe-cam.com](http://www.groupe-cam.com)

## **Siège social**

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE  
14 AVENUE DE L'EUROPE  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 37 69 00  
[assur@groupe-cam.com](mailto:assur@groupe-cam.com)

**Adresse postale :** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

<b>COMPTES SOCIAUX</b> .....	<b>4</b>
<b>1. BILAN ACTIF</b> .....	<b>5</b>
<b>BILAN PASSIF</b> .....	<b>6</b>
<b>2. COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE</b> .....	<b>7</b>
<b>3. COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE</b> .....	<b>8</b>
<b>4. TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS</b> .....	<b>9</b>
<b>5. ETAT C1 – RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CONTRATS</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX</b> .....	<b>12</b>
<b>1. DOMAINE D'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ</b> .....	<b>13</b>
<b>2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE</b> .....	<b>13</b>
2.1 CONFLITS INTERNATIONAUX.....	13
2.2 CONFLIT INTERNATIONAL.....	13
2.3 CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	13
2.4 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DÉGRADÉ.....	13
2.4.1 <i>Impact de la hausse des taux</i> .....	13
2.4.2 <i>Impact de l'inflation</i> .....	14
2.4.3 <i>Le secteur du BTP</i> .....	14
2.5 CHANGEMENTS LÉGISLATIFS.....	14
<b>3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	<b>14</b>
3.1 PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX.....	14
3.2 DÉROGATIONS AUX PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENTS DE PRÉSENTATION.....	15
3.3 DESCRIPTION DES MÉTHODES COMPTABLES.....	15
3.3.1 <i>Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice</i> .....	15
3.3.1.1 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation.....	15
3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe.....	15
3.3.1.3 Actions et autres titres à revenu variable.....	15
3.3.1.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes.....	15
3.3.1.5 Instruments financiers à terme.....	16
3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres.....	16
3.3.2 <i>Créances</i> .....	16
3.3.3 <i>Autres actifs</i> .....	16
3.3.4 <i>Comptes de régularisations</i> .....	16
3.3.5 <i>Réserve de capitalisation</i> .....	16
3.3.6 <i>Provisions techniques</i> .....	16
3.3.6.1 Provisions pour sinistres à payer.....	16
3.3.6.2 Provisions mathématiques.....	17
3.3.6.3 Provisions pour participation aux bénéfices.....	17
3.3.6.4 Provisions pour égalisation.....	17
3.3.6.5 Provisions techniques des contrats en unités de comptes.....	17
3.3.6.6 Autres provisions techniques.....	17
3.3.6.7 Provision globale de gestion.....	17
3.3.7 <i>Primes</i> .....	18
3.3.8 <i>Sinistres</i> .....	18
3.3.9 <i>Produits et charges des placements</i> .....	18
3.3.10 <i>Charges</i> .....	18
3.3.11 <i>Autres produits techniques</i> .....	19
3.3.12 <i>Opérations de réassurance</i> .....	19
3.3.12.1 Acceptations.....	19
3.3.12.2 Cessions.....	19
3.3.13 <i>Engagements reçus et donnés</i> .....	20
3.3.14 <i>Engagements sociaux</i> .....	20
<b>4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b> .....	<b>20</b>
<b>5. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU BILAN</b> .....	<b>21</b>
5.1 ETAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS.....	21
5.2 PARTICIPATIONS ET FILIALES.....	21
5.3 MOUVEMENTS ET VARIATIONS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ.....	22
5.4 CRÉANCES ET DETTES VENTILÉES SELON LEUR DURÉE.....	22

5.5	DÉTAIL DES CRÉANCES ET DETTES D'OPÉRATIONS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE .....	22
5.6	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET AFFECTATION DU RÉSULTAT .....	23
5.7	COMPOSITION DE L'ACTIONNARIAT .....	23
5.8	DÉTAIL DES RÉSERVES .....	23
5.9	DÉTAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	23
5.10	DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES .....	23
5.11	COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF / PASSIF .....	24
5.12	ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS.....	25
<b>6.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT .....</b>	<b>27</b>
6.1	VENTILATION DES PRIMES ÉMISES .....	27
6.2	VENTILATION DES CHARGES DE PERSONNEL ET DES COMMISSIONS .....	27
6.3	DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES .....	27
6.4	ANALYSE DES CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION .....	27
6.5	VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS .....	28
6.6	VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS.....	28
6.7	SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE OU LATENTE .....	28
6.8	PROVISIONS ET PB D'ASSURANCE VIE .....	29
<b>7.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS.....</b>	<b>29</b>
7.1	COMPTES CONTRIBUTIFS .....	29
7.2	INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL.....	29
7.3	INFORMATIONS SUR LES HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	30
7.4	HORS BILAN .....	30

# **COMPTES SOCIAUX**

**ACTE VIE**

**EXERCICE 2023**

## 1. Bilan actif

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : Milliers d'euros

	12 / 2023	12 / 2022
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :		
3 Placements :	44 001	41 415
3a Terrains et constructions		
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	46	46
3c Autres placements	43 955	41 370
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte	90	78
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	36 039	32 738
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
5b Provisions d'assurance vie	6 736	7 195
5c Provisions pour sinistres (vie)	28 978	24 964
5d Provisions pour sinistres (non-vie)		
5e Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (vie)	325	579
5f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (non-vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (vie)		
5i Autres provisions techniques (non-vie)		
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	9 532	6 861
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	4 200	2 804
6aa Primes restant à émettre	3 602	2 676
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	598	128
6b Créances nées d'opérations de réassurance	14	4
6c Autres créances :	5 318	4 052
6ca Personnel	2	3
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	214	0
6cc Débiteurs divers	5 102	4 049
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	52	1 177
7a Actifs corporels d'exploitation	0	0
7b Comptes courants et caisse	52	1 177
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	588	466
8a Intérêts et loyers acquis non échus	354	316
8b Frais d'acquisition reportés	8	8
8c Autres comptes de régularisation	226	142
<b>Total de l'actif</b>	<b>90 302</b>	<b>82 734</b>

## Bilan passif

### Bilan passif

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : Milliers d'euros

	12 / 2023	12 / 2022
1 Capitaux propres :	12 608	12 201
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	6 098	6 098
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	1 858	1 858
1e Report à nouveau	4 245	3 621
1f Résultat de l'exercice	407	624
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	57 463	53 356
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		
3b Provisions d'assurance vie	22 524	22 587
3c Provisions pour sinistres (vie)	31 685	27 428
3d Provisions pour sinistres (non-vie)		
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	3 248	3 335
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)		
3g Provisions pour égalisation	6	5
3h Autres provisions techniques (vie)		
3i Autres provisions techniques (non-vie)		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	89	77
5 Provisions	44	51
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	19 706	16 708
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	11 681	10 563
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	6 306	4 419
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	0	0
7e Autres dettes :	1 719	1 725
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
7ec Personnel	164	110
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	239	445
7ee Créanciers divers	1 316	1 171
8 Comptes de régularisation - Passif :	392	342
<b>Total du passif</b>	<b>90 302</b>	<b>82 734</b>

## 2. Compte de résultat technique vie

### Compte de résultat technique vie

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : Milliers d'euros

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
1 Primes	20 635	19 177	1 458	1 897
2 Produits des placements :	1 786		1 786	1 457
2a Revenus des placements	970		970	628
2b Autres produits des placements	341		341	241
2c Profits provenant de la réalisation des placements	475		475	589
3 Ajustements ACAV (plus-values)	15		15	
4 Autres produits techniques	549		549	563
5 Charges des sinistres :	-15 552	-13 560	-1 992	-1 483
5a Prestations et frais payés	-11 295	-9 547	-1 748	-1 258
5b Charges des provisions pour sinistres	-4 257	-4 013	-244	-225
6 Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques :	366	458	-92	-401
6a Provisions d'assurance vie	366	458	-92	-401
6b Provisions sur contrats en unité de compte				
6c Autres provisions techniques	0		0	0
7 Participations aux résultats	-229	253	-482	-297
8 Frais d'acquisition et d'administration :	-5 148	-5 096	-52	362
8a Frais d'acquisition	-5 320		-5 320	-4 361
8b Frais d'administration	172		172	-115
8c Commissions reçues des réassureurs		-5 096	5 096	4 837
9 Charges des placements :	-528		-528	-511
9a Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-28		-28	-26
9b Autres charges des placements	-433		-433	-340
9c Pertes provenant de la réalisation de placements	-67		-67	-144
10 Ajustement ACAV (moins-values)				-13
11 Autres charges techniques	-32		-32	-35
12 Produits des placements transférés	-388		-388	-286
<b>Résultat Technique de l'assurance Vie</b>	<b>1 474</b>	<b>1 232</b>	<b>242</b>	<b>1 252</b>

### 3. Compte de résultat non technique

#### Compte de résultat non technique

400 ACTE VIE

Période : 31 DÉCEMBRE 2023

Devise : Milliers d'euros

	12 / 2023	12 / 2022
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie		
2 Résultat technique de l'assurance Vie	243	1 252
3 Produits des placements :		
3a Revenus des placements		
3b Autres produits des placements		
3c Profits provenant de la réalisation des placements		
4 Produits des placements alloués	388	286
5 Charges des placements :		
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers		
5b Autres charges des placements		
5c Pertes provenant de la réalisation des placements		
6 Produits des placements transférés		
7 Autres produits non techniques	1	1
8 Autres charges non techniques	-16	-9
9 Résultat exceptionnel :	7	-538
9a Produits exceptionnels	7	0
9b Charges exceptionnelles	0	-538
10 Participation des salariés	-64	-1
11 Impôt sur les bénéfices	-152	-367
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>407</b>	<b>624</b>

## 4. Tableau des engagements reçus et donnés

### TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

400 ACTE VIE Période : 31 DECEMBRE 2023

	12/2023	12/2022
1 Engagements reçus		
2 Engagements donnés :		
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés		
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés	145	163
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	33 721	30 164
4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

Montants en milliers d'euros

## 5. Etat C1 – Résultat technique par contrats

**ACTE VIE - ETAT C1 - RESULTATS TECHNIQUES PAR CONTRATS**  
(en milliers d'euros)

DESIGNATION DES CATEGORIES	Contrats de capitalisation à primes unique (ou versements libres)	Contrats de capitalisation à primes périodiques	Contrats individuel d'assurance temporaire décès	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime unique (ou versements libres)	Autres contrats individuels d'assurance vie à prime périodiques	Contrats collectifs d'assurance en cas de décès
L1 Primes et accessoires émis			2 140	14		5 737
L2 Annulations			158			305
L3 Primes à émettre nettes de primes à annuler : + au 31.12.2023			281			1 325
L4 + au 31.12.2022			112			1 034
<b>L5 SOUS TOTAL : PRIMES NETTES</b>			<b>2 151</b>	<b>14</b>		<b>5 724</b>
L10 Sinistres et capitaux payés.			444			2 754
L11 Versements périodiques de rentes payés			12			269
L12 Rachat payés				224		
L13 Frais de gestion des sinistres			12	6		99
L14 Provisions pour sinistres à payer : + au 31.12.2023			51			1 896
L15 + au 31.12.2022			60			1 186
L16 Intérêts techniques inclus dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées						
L17 Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées						
<b>L18 SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS</b>			<b>459</b>	<b>229</b>		<b>3 832</b>
L20 Provisions d'assurance vie : + au 31.12.2023			1 841	1 169		5 205
L21 + au 31.12.2022			1 785	1 374		5 739
L22 Intérêts techniques incorporés dans l'exercice aux provisions d'assurance vie						
L23 Ajustement sur opérations à capital variable.						
L24 Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice aux provisions d'assurance vie						
L25 Autres provisions techniques : + au 31.12.2023						
L26 + au 31.12.2022						
<b>L27 SOUS TOTAL : CHARGES DE PROVISIONS.</b>			<b>57</b>	<b>-216</b>		<b>-534</b>
L30 Participations aux bénéfices..				11		
L40 Frais d'acquisition			838	1		764
L41 Frais d'administration et autres charges techniques nets.			-69			-190
L42 Subventions d'exploitation reçues.						
L43 Produits des placements nets de charges..			62	44		214
L44 Intérêts techniques nets de cessions				1		
<b>L45 SOUS TOTAL : PRODUITS FINANCIERS NETS</b>			<b>62</b>	<b>43</b>		<b>214</b>
L50 Primes cédées aux réassureurs			1 995			5 502
L51 Part des réassureurs dans les prestations payées. Part des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices :			432			2 907
L52 + au 31.12.2023			1 840			5 756
L53 + au 31.12.2022			1 799			5 627
L54 Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques						
L55 Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices.						
L56 Commissions reçues des réassureurs..			737			1 096
L57 SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE..			785			1 370
<b>L60 RESULTAT TECHNIQUES</b>			<b>144</b>	<b>33</b>		<b>696</b>
L70 Provisions pour participation aux bénéfices : + au 31.12.2023						
L71 + au 31.12.2022						
L72 Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices : + au 31.12.2023						
L73 + au 31.12.2022						

COMPTES ANNUELS 2023 – ACTE VIE

DESIGNATION DES CATEGORIES	Contrats collectifs d'assurance en cas de vie	Contrats en unités de compte à prime unique (ou versements libres)	Contrats en unités de compte à prime périodiques	Contrats collectifs relevant de l'article L 441-1 du code des assurances	Dommages corporels (contrats individuels)	Dommages corporels (contrats collectifs)	TOTAL DES AFFAIRES DIRECTES EN FRANCE	TOTAL GENERAL
L1 Primes et accessoires émis	976	1			57	12 093	21 018	21 018
L2 Annulations	14				25	808	1 310	1 310
Primes à émettre nettes de primes à annuler :								
L3 + au 31.12.2023						2 486	3 602	3 602
L4 + au 31.12.2022	-490				-9	1 540	2 677	2 677
<b>L5 SOUS TOTAL : PRIMES NETTES</b>	<b>472</b>	<b>1</b>			<b>41</b>	<b>12 232</b>	<b>20 635</b>	<b>20 635</b>
L10 Sinistres et capitaux payés.	703				2	5 289	9 192	9 192
L11 Versements périodiques de rentes payés						1 275	1 556	1 556
L12 Rachat payés		4					228	228
L13 Frais de gestion des sinistres	19					186	322	322
Provisions pour sinistres à payer :								
L14 + au 31.12.2023	17				157	29 564	31 685	31 685
L15 + au 31.12.2022	17				183	25 983	27 429	27 429
L16 Intérêts techniques inclus dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées								
Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice dans les prestations payées ou provisionnées								
<b>L18 SOUS TOTAL : CHARGES DES PRESTATIONS</b>	<b>722</b>	<b>4</b>			<b>-24</b>	<b>10 330</b>	<b>15 552</b>	<b>15 552</b>
Provisions d'assurance vie :								
L20 + au 31.12.2023	14 308	89					22 612	22 612
L21 + au 31.12.2022	13 689	77					22 664	22 664
L22 Intérêts techniques incorporés dans l'exercice aux provisions d'assurance vie								
L23 Ajustement sur opérations à capital variable.		15					15	15
L24 Participations aux bénéfices incorporées dans l'exercice aux provisions d'assurance vie								
Autres provisions techniques :								
L25 + au 31.12.2023	6						6	6
L26 + au 31.12.2022	5						5	5
<b>L27 SOUS TOTAL : CHARGES DE PROVISIONS..</b>	<b>315</b>	<b>-3</b>					<b>-381</b>	<b>-381</b>
L30 Participations aux bénéfices..	484					-267	228	228
L40 Frais d'acquisition	78				9	3 630	5 320	5 320
L41 Frais d'administration et autres charges techniques nets.	-34				-1	-394	-688	-688
L42 Subventions d'exploitation reçues.								
L43 Produits des placements nets de charges..	327	2			1	220	870	870
L44 Intérêts techniques nets de cessions							1	1
<b>L45 SOUS TOTAL : PRODUITS FINANCIERS NETS</b>	<b>327</b>	<b>2</b>			<b>1</b>	<b>220</b>	<b>869</b>	<b>869</b>
L50 Primes cédées aux réassureurs					39	11 641	19 177	19 177
L51 Part des réassureurs dans les prestations payées.					2	6 207	9 548	9 548
Part des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices :								
L52 + au 31.12.2023					150	27 969	35 715	35 715
L53 + au 31.12.2022					175	24 558	32 159	32 159
L54 Part des réassureurs dans les participations aux résultats incorporées dans l'exercice aux prestations payées ou aux provisions techniques								
L55 Parts des réassureurs dans les participations aux bénéfices.								
L56 Commissions reçues des réassureurs..					8	3 255	5 096	5 096
<b>L57 SOUS TOTAL : CHARGES DE LA REASSURANCE..</b>					<b>55</b>	<b>-978</b>	<b>1 232</b>	<b>1 232</b>
<b>L60 RESULTAT TECHNIQUES</b>	<b>-766</b>	<b>2</b>			<b>4</b>	<b>131</b>	<b>244</b>	<b>244</b>
Provisions pour participation aux bénéfices :								
L70 + au 31.12.2023	2 906					342	3 248	3 248
L71 + au 31.12.2022	2 726					609	3 335	3 335
Part des réassureurs dans les provisions pour participation aux bénéfices :								
L72 + au 31.12.2023						325	325	325
L73 + au 31.12.2022						579	579	579

# **ANNEXE AUX COMPTES** **SOCIAUX**

**ACTE VIE**

**EXERCICE 2023**

## 1. Domaine d'activité de la société

Forme Juridique :	Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
Capital social :	6 097 960,69 €
Activité :	assurance vie et capitalisation
Risques Assurés :	Toutes garanties d'assurance vie-décès et de capitalisation (branches 20 et 24)

## 2. Faits marquants de l'exercice

L'exercice s'est placé sous le signe des inégalités et a été marqué par un niveau exceptionnel d'incertitude : contexte géopolitique – de l'Ukraine à Israël, source d'instabilité et de volatilité économique et financière, turbulences bancaires aux Etats-Unis et en Suisse en début d'année, et une inflation restée trop élevée. Après la pandémie de COVID-19 et des pertes dévastatrices, les économies peinent globalement à reprendre de la vigueur, plombées par les effets conjugués de multiples crises : changement climatique, conflits, insécurité. Ce contexte oblige les entreprises à anticiper et à se prémunir contre des menaces émergentes de nouveaux risques de plus en plus forts et de différentes natures : risques climatiques avec les catastrophes naturelles, les risques technologiques avec le cyber, les risques géopolitiques, les risques RH avec le phénomène de la grande démission et la nécessité accrue d'attirer et retenir les talents et les risques économiques dans un contexte inflationniste.

### 2.1 Conflits internationaux

Les conséquences économiques de ces évolutions mondiales se traduisent par une élévation du prix des matières premières, déterminant majeur de l'inflation, et par des tensions accrues sur les finances publiques. Les gouvernements sont amenés à augmenter les dépenses en matière de défense, à protéger leurs concitoyens des conséquences négatives de ces chocs, en tant « qu'assureur de premier recours » (mesures liées à la COVID, différents boucliers énergétiques, etc.). Enfin, par le canal de la fragmentation, les flux commerciaux et financiers mondiaux stagnent après une longue période de croissance.

### 2.2 Conflit international

La guerre entre la Russie et l'Ukraine déclenchée le 24 février 2022 a bouleversé considérablement les équilibres internationaux générant des impacts forts sur les économies européennes dont la France : augmentation du prix de l'énergie et des matières premières, baisse des exportations vers ces deux pays, diminution du tourisme en provenance de Russie, difficultés d'approvisionnement. Le retour de l'inflation fragilise les économies et oblige les Etats à s'adapter dans l'urgence.

### 2.3 Changements climatiques

Le changement climatique entraîne de profondes mutations dans le domaine de l'économie, d'où la nécessité d'être de plus en plus attentif à leurs impacts sur la performance financière et extra-financière des entreprises. Les enjeux majeurs associés à ces changements ont conduit à des objectifs très ambitieux impliquant des transformations radicales. L'année 2023 a été marquée par des sinistralités exceptionnelles avec des épisodes orageux sévères et des inondations d'une ampleur inédite. Les conséquences à moyen et long terme sont préoccupantes annonçant une augmentation de la fréquence et de la sévérité des événements climatiques.

### 2.4 Environnement économique dégradé

L'exercice 2023 s'est déroulé dans un contexte de forte inflation néfaste au pouvoir d'achat des salaires, d'une baisse des taux d'épargne et d'une hausse des taux d'intérêt privant la France de l'investissement privé. La dégradation du climat des affaires à la fin de l'année 2023 suggère une période économique difficile en 2024 avec le risque de récession dans certaines économies avancées.

#### 2.4.1 Impact de la hausse des taux

Depuis 2022, la Banque centrale européenne (BCE) a procédé à 10 hausses successives des taux d'intérêt de la zone euro, pour contrer le phénomène inflationniste.

## 2.4.2 Impact de l'inflation

Les effets récessifs de l'inflation ont commencé à infuser en 2022 provoquée en grande partie par l'augmentation très forte des prix de l'énergie. Ces derniers ont, en effet progressé de 23% en moyenne en 2022, en raison de la crise énergétique mondiale, provoquée par la forte reprise économique post-Covid 19 et les tensions géopolitiques. En 2023, ce sont surtout les prix des produits alimentaires qui ont tiré l'inflation à la hausse. Les banques centrales ont dû adapter leur stratégie face à cette inflation qui s'installe durablement dans la zone euro et hors zone euro. Disposant d'un important parc nucléaire, la France est moins dépendant des importations d'énergies fossiles et a ainsi pu faire face grâce au nucléaire et au « bouclier tarifaire ». Limité dans le temps, il ne pourra pas éternellement service de protection contre la hausse des prix. En plus de gérer l'inflation économique, l'inflation sociale a fait augmenter les coûts des sinistres au-delà de l'inflation économique. Cette inflation a également eu un effet négatif considérable sur les actifs proposant un rendement à taux fixe.

## 2.4.3 Le secteur du BTP

Dans un contexte de resserrement des crédits à l'habitat, la conjoncture de l'immobilier en France continue de se détériorer en 2023. La poursuite de la hausse rapide des taux d'intérêt et les restrictions d'accès au crédit immobilier accentuent la baisse de la production de crédits nouveaux.

Dans le neuf, les mises en chantier comme la commercialisation des logements atteignent des niveaux historiquement bas.

Dans l'ancien, la baisse du nombre de transactions se poursuit, et celle des prix se confirme.

L'emploi poursuit sa diminution dans l'activité immobilière et le bâtiment. Les perspectives d'activité continuent de se dégrader dans le neuf, notamment dans la promotion immobilière, et d'être bien orientées dans l'entretien-amélioration.

Malgré l'entrée en crise du logement neuf et grâce à la dynamique de l'entretien-amélioration, le bâtiment ne connaît qu'une érosion de son activité en 2023, à - 0,6% en volume.

Dans les Travaux Publics, l'année 2023 s'achève sur une hausse de la production de 4,2% en euros constants.

En matière de prises de commandes l'année 2023 se conclut sur une hausse de 37,3% en cumul depuis janvier comparé à 2022.

Les effectifs ouvriers permanents diminuent en 2023 (-0,8%). Le volume des heures travaillées est relativement stable au global avec -0,1% dont -4,9% pour les ouvriers intérimaires et +0,7% pour les ouvriers permanents.

## 2.5 Changements législatifs

A travers du dispositif de l'article 261B du Code général des impôts, Les groupements étaient exonérés de TVA entre leurs membres, en particulier pour ceux exerçant une activité en dehors du champ d'application de cette taxe, telles que les opérations d'assurance. L'application des arrêts de la CJUE rendus le 21 septembre 2017, limite l'exonération de TVA aux activités d'intérêt général. En conséquence les groupements constitués dans le secteur assurantiel doivent désormais assujettir à la TVA leurs prestations. Ces dispositions ont poussé d'administration fiscale, à titre de substitution, à mettre en place un régime de groupe TVA ou assujetti TVA unique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (article 11 de la Directive TVA 2006/112/CE).

Dans ce contexte, le groupe CAM a mis en place un périmètre de groupe composé de CAM BTP, ACTE IARD, ACTE VIE, ACOTEX, ACTE SERVICES et GIE CAMACTE. Il est dénommé GROUPE CAM TVA et son représentant est la société CAM BTP.

Les transactions effectuées entre les membres du groupe TVA sont réputées « hors du champ d'application » de la TVA (opérations internes ou non opérations) et l'ensemble des opérations effectuées par les sociétés membres du groupe TVA à l'égard des tiers sont réputées effectuées par le groupe TVA. Les membres n'ont plus d'obligations déclaratives TVA : la responsabilité incombe à la société désignée comme représentant du groupe, à savoir CAM BTP.

# 3. Principes et méthodes comptables

## 3.1 Principes comptables généraux

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles édictées par le Code de Commerce et des principes généraux relatifs à l'établissement des comptes : principe de prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices. Les exceptions et dérogations à ces principes et règles sont exposées et commentées ci-après pour autant qu'elles soient d'importance significative.

Les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées aux postes du bilan, du compte de résultat et de l'annexe sont, sauf indication contraire, celles préconisées par le Code des Assurances et par le règlement ANC 2015-11, intégrant les modifications apportées par les règlements ultérieurs et, à défaut, celles du Plan Comptable Général.

### 3.2 Dérogations aux principes comptables et changements de présentation

Aucune dérogation aux principes comptables n'a été utilisée et aucun changement n'est intervenu dans la présentation des comptes.

### 3.3 Description des méthodes comptables

#### *Postes du bilan*

#### 3.3.1 Coûts d'entrée et règles d'évaluation des valeurs de réalisation en fin d'exercice

##### 3.3.1.1 Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition et éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure.

##### 3.3.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenus fixes sont enregistrées à leur prix d'acquisition, net des revenus courus lors de l'achat. Pour les titres amortissables, la différence entre celui-ci et la valeur de remboursement est rapportée au résultat sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, conformément à l'article R 343-9 du Code des Assurances.

En fin d'exercice, la valeur estimée de réalisation des valeurs mobilières à revenus fixes correspond à leur valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice ou à leur valeur vénale. Dans la mesure où la société a l'intention et la capacité de détenir, jusqu'à leur date de remboursement, les valeurs mobilières à revenus fixes, les moins-values éventuelles résultant de la comparaison de leur valeur nette comptable, diminuées ou majorées de l'amortissement des surcotes/décotes avec leur valeur de réalisation, ne font pas l'objet de dépréciation. Une dépréciation est constituée lorsqu'il est considéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Aucune provision pour dépréciation durable n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

##### 3.3.1.3 Actions et autres titres à revenu variable

Les actions et autres titres à revenus variables sont inscrits à leur prix d'achat, hors revenus courus. Leur valeur de réalisation en fin d'exercice est déterminée selon les règles définies à l'article R343-10 du Code des Assurances et correspond :

- ✓ Pour les valeurs mobilières cotées et titres de toute nature, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les parts de fonds communs de placement (FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- ✓ Pour les titres non cotés, à leur valeur vénale, qui correspond au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

En cas de moins-value de chaque ligne d'actif relevant de l'article R343-10 pour un montant supérieur à 20% sur 6 mois consécutifs, une valeur recouvrable est déterminée et une provision pour dépréciation durable est constatée pour l'écart entre la valeur brute du titre et cette valeur recouvrable. Le montant des PDD est entièrement recalculé à chaque inventaire.

La provision pour dépréciation durable s'élève à 432 K€ contre 340 K€ 2022.

S'agissant du portefeuille relevant de l'article R343-9 du Code des Assurances (titres amortissables), aucune dépréciation n'est constatée car aucun défaut n'est survenu.

##### 3.3.1.4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes

Conformément à l'article R 343-13 du Code des Assurances, ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur de réalisation.

Les ajustements qui résultent de l'écart entre la valeur globale de ces placements inscrite au bilan et leur valeur de réalisation sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Ajustements ACAV (plus ou moins-values) ».

### 3.3.1.5 Instruments financiers à terme

La société n'a pas eu recours aux instruments financiers à terme au cours de l'exercice.

### 3.3.1.6 Prise et mise en pension de titres

Aucune opération de mise en pensions de titres n'a été réalisée au cours de l'exercice.

### 3.3.2 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les assurés font l'objet d'une provision pour annulation conformément à la réglementation comptable. Une dépréciation est constituée pour les autres créances lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3.3.3 Autres actifs

Les actifs d'exploitation sont comptabilisés au coût d'acquisition et amortis selon les modes et les durées suivants :

Immobilisations incorporelles		Immobilisations corporelles	
Logiciels micro-informatiques	1 an linéaire	Agencements, aménagements	10 ans linéaire
Logiciels informatiques	3 ans linéaire	Installations techniques	5 ans linéaire
		Mobilier	7 ans linéaire
		Matériel de bureau	5 ans linéaire
		Matériel micro-informatique	2 ans linéaire

### 3.3.4 Comptes de régularisations

Les différences sur le prix de remboursement des titres à revenu fixe sont présentées dans les comptes de régularisation.

### 3.3.5 Réserve de capitalisation

Les entreprises françaises d'assurance sont tenues de constituer dans leurs comptes sociaux une réserve de capitalisation en vue de maintenir leurs revenus financiers obligatoires, indépendamment des plus ou moins-values réalisées. Cette réserve, constituée en franchise d'impôt jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, est alimentée par les plus-values réalisées sur les cessions d'obligations et reprise symétriquement en cas de réalisation de moins-values sur ce type d'actifs.

La loi de finance 2011 avait instauré une taxe exceptionnelle au taux de 10% sur les sommes mises en réserve en franchise d'impôt par les entreprises d'assurance jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010. En contrepartie, les reprises ultérieures de sommes ayant subi cette imposition ne sont pas taxées. De plus, les sommes dotées ou reprises postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur la réserve de capitalisation sont désormais immédiatement taxables ou déductibles du résultat imposable.

La charge ou le produit théorique d'impôt lié à la non prise en compte, dans le résultat imposable, des versements ou prélèvements donne lieu à respectivement à une reprise ou une dotation non technique à la réserve de capitalisation, pour un montant équivalent. Cette ou cette dotation contribue au résultat non technique de l'entreprise. La réserve de capitalisation a fait l'objet d'une reprise de 0,1 K€ (net d'impôt) à la suite d'opérations sur des obligations à taux fixe.

### 3.3.6 Provisions techniques

Ces provisions sont déterminées au brut de la réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

#### 3.3.6.1 Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres correspondent aux capitaux échus et aux sinistres survenus et non payés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Les sinistres dommages corporels en cours de service de prestations (indemnités journalières) et survenus mais non déclarés (IBNR) font l'objet de Provisions de maintien en incapacité et de passage en invalidité. Les barèmes établis par le Bureau Commun des Assurances Collectives (BCAC) sont utilisés tout en tenant compte des spécificités

techniques et statistiques du portefeuille de la société. Les tables d'expérience du BCAC utilisées sont celles homologuées et modifiées par l'arrêté du 24 décembre 2010.

### 3.3.6.2 Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques des contrats en unités monétaires (Euros) correspondent à la différence entre la valeur actuelle des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré, compte tenu de leur probabilité de versement.

Les provisions mathématiques sont calculées par références aux tables homologuées établies sur la base de données publiées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Les provisions pour risques en cours PRC s'appliquent aux contrats emprunteurs.

Les autres provisions s'appliquent aux contrats de prévoyance collective.

- ✓ Pour le calcul des PRC décès et PRC incapacité – invalidité :
  - Table de mortalité TH00-02 sans abattement : taux technique de 1,75% pour le décès et 1,79 % pour incapacité invalidité
- ✓ Pour le calcul des Provisions pour garanties incapacité-invalidité :
  - Tables produites par le BCAC (maintien en incapacité, passage de l'incapacité vers l'invalidité et maintien en invalidité) : taux technique de 1,79%
- ✓ Par le calcul des Provisions Maintien des garanties décès :
  - Table de mortalité TH00-02 sans abattement à défaut de table d'expérience et par simplification.

### 3.3.6.3 Provisions pour participation aux bénéfices

La provision pour participation aux bénéfices correspond à la part des assurés dans le résultat technique et financier. L'attribution aux assurés s'effectue généralement par incorporation aux provisions mathématiques.

### 3.3.6.4 Provisions pour égalisation

Ce sont des provisions destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance contre le risque décès ou contre le risque dommages corporels, que celui-ci soit une garantie principale ou complémentaire.

Le calcul de la provision est fait contrat par contrat ou par ensemble de contrats présentant des caractéristiques semblables.

### 3.3.6.5 Provisions techniques des contrats en unités de comptes

Ce sont des provisions mathématiques qui sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de comptes.

### 3.3.6.6 Autres provisions techniques

Conformément à l'article R343-5 du code des assurances, lorsque l'ensemble des placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur globale de ces placements inscrite au bilan, l'écart constaté entre ces deux évaluations est enregistré au passif du bilan en « Provisions pour risques d'exigibilité des engagements techniques » inclus dans la ligne « Autres provisions techniques ».

Les actifs de la poche R343-10 étant en situation de plus-value latente à la clôture de l'exercice, aucune PRE n'a été constatée par la société au titre de cet exercice.

Les contrats collectifs font l'objet d'une provision au fonds de participation ou de régularisation selon la nature des contrats.

### 3.3.6.7 Provision globale de gestion

Il s'agit d'une provision destinée à couvrir les charges de gestion future non couvertes par ailleurs. L'analyse dans la société est faite pour chaque ensemble homogène de contrats.

Elle relève du principe de prudence selon lequel les pertes futures doivent être prises en compte dès lors qu'elles sont connues et qu'elles peuvent être estimées.

Elle est déterminée pour le produit LIR dans les conditions suivantes :

Il est établi, au titre de chacun des exercices clos pendant la durée de ceux-ci, un compte prévisionnel de charges et de produits futurs de gestion. Pour l'établissement de ce compte prévisionnel, sont pris en compte :

- ✓ Les produits correspondant aux chargements sur primes pour les primes périodiques, aux produits financiers disponibles après prise en compte des charges techniques et financières découlant de la réglementation et des clauses contractuelles. Les produits financiers sont calculés en appliquant le taux de rendement, ci-après défini, au moyen des provisions mathématiques de l'exercice. Ce taux de rendement est calculé, au titre de chaque exercice, sur la base :
  - d'une part, du rendement hors plus-values des obligations et titres assimilés en portefeuille et présumés détenus jusqu'à leur échéance et, pour le réemploi des coupons et des obligations à échoir pendant les cinq premières années suivant l'exercice considéré, de 75 % du taux moyen semestriel des emprunts d'Etat, et, au-delà, de 60 % du taux moyen semestriel des emprunts d'Etat ;
  - d'autre part, pour les autres actifs, de 70 % du rendement hors plus-values du portefeuille obligataire constaté en moyenne sur l'exercice considéré et les deux exercices précédents.
- ✓ Les charges correspondant aux frais d'administration, aux frais de gestion des sinistres et aux frais internes et externes de gestion des placements retenus pour l'évaluation de produits, dans la limite des charges moyennes unitaires observées au titre de l'exercice considéré et des deux exercices précédents.

Le taux estimé des rachats totaux ou partiels et des réductions ne pourra excéder 80 % de la moyenne des sorties anticipées de contrats constatées sur les deux derniers exercices clos et sur l'exercice en cours.

Le montant de la provision est égal à la valeur actuelle des charges de gestion futures diminuée de la valeur actuelle des ressources futures issues des contrats, telle que définie ci-dessus. Le taux d'actualisation est, pour chaque exercice, le même que celui retenu pour le taux de rendement précédemment défini.

La provision globale de gestion comptabilisée au 31/12/2023 s'élève à 2 759 K€.

### *Postes du compte de résultat*

#### **3.3.7 Primes**

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, nettes d'annulations et de ristournes, et à la variation de provisions pour primes à émettre pour la part acquise à l'exercice. Les flux DSN sont utilisés dans le processus d'émission des primes de prévoyance collective.

#### **3.3.8 Sinistres**

Les prestations et frais payés correspondent aux capitaux échus et aux sinistres réglés durant l'exercice. Les charges de provisions de sinistres enregistrent les variations de provisions de sinistres décrites ci-dessus.

#### **3.3.9 Produits et charges des placements**

Les revenus des placements comprennent les intérêts et les loyers courus de l'exercice, ainsi que les dividendes acquis de l'exercice.

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées selon la méthode « premier entré/premier sorti » (FIFO). Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont enregistrées au compte de résultat de l'année de cession.

En ce qui concerne les obligations et les autres valeurs à revenus fixes, la partie du profit ou de la perte correspondant à la différence entre le produit de leur vente et leur valeur actuelle est différée et inscrite directement dans les capitaux propres dans le poste "Réserve de capitalisation" et dans la limite des réserves précédemment constituées. Cette réserve figure au poste « Autres réserves » des capitaux propres.

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties (allocation des produits financiers) : les produits générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques figurent dans la partie « opérations techniques » et ceux issus des capitaux propres sont placés dans la partie « opérations non techniques ».

#### **3.3.10 Charges**

ACTE VIE adhère au Groupement d'intérêt économique GIE CAMACTE qui rassemble les moyens administratifs du Groupe CAM. Les charges nettes de produits du GIE CAMACTE sont affectées aux adhérentes.

Les charges sont comptabilisées par nature puis classées par destination selon les méthodes suivantes :

- ✓ Comptabilisation initiale en charges par nature dans les comptes de la classe 9, puis analyse de la destination de ces charges et transfert en comptes de la classe 6 ;
- ✓ Pour les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables par destination, la société utilise des clés de ventilation basées sur des critères quantitatifs objectifs appropriés. Les principales clés sont fondées sur les effectifs, le temps passé, le chiffre d'affaires, les prestations réglées.

La répartition des frais en fonction de leur destination s'effectue selon deux modalités :

- ✓ Affectation directe par entités de gestion (services sinistres, commerciaux, production...);
- ✓ Affectation après ventilation pour les frais indirects correspondant notamment aux services fonctionnels.

In fine, les charges sont donc présentées dans le compte de résultat dans : les frais internes de sinistres, les frais d'acquisition, les frais d'administration, les autres charges techniques, et les frais internes de gestion des placements.

### **3.3.11 Autres produits techniques**

Ils correspondent aux commissions de distribution.

### **3.3.12 Opérations de réassurance**

#### **3.3.12.1 Acceptations**

La réassurance acceptée est comptabilisée traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou estimées. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments sur la base des tendances des marchés ou de l'expérience.

Les dépôts en espèces auprès des entreprises cédantes sont inscrits en placements.

ACTE VIE n'a pas d'opération d'acceptation dans ses comptes.

#### **3.3.12.2 Cessions**

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

Les dépôts en espèces reçus des cessionnaires sont inscrits en dettes au bilan.

Les titres remis en nantissement des réassureurs sont inscrits hors bilan et évalués au cours de bourse à la date de clôture.

*Postes de hors bilan*

---

**3.3.13 Engagements reçus et donnés**

La Société a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Les engagements les plus significatifs concernent les titres remis en nantissement des réassureurs qui sont évalués au dernier cours coté.

**3.3.14 Engagements sociaux**

La possibilité de comptabiliser les engagements de retraite (IFC) n'a pas été utilisée. Ces engagements s'élèvent à 146 K€. La société a souscrit un contrat d'assurance en capitalisation qui couvre les indemnités de départ à la retraite dans la limite de l'épargne disponible. L'engagement résiduel, non couvert par le fond de capitalisation LIR s'élève à 136 K€.

**4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

---

Absence d'événement postérieur à la clôture ayant un impact sur les comptes.

## 5. Informations relatives aux opérations inscrites au bilan

### 5.1 Etat récapitulatif des placements

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALISATION
<b>I - PLACEMENTS (détail des postes 3 et 4 de l'actif)</b>			
1 PLACEMENTS IMMOBILIERS ET PLACEMENTS IMMOBILIERS EN COURS			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....			
2 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE LES PARTS D'OPCVM			
- dans l'O.C.D.E. ....	46	46	118
- hors O.C.D.E. ....			
	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>118</b>
3 PARTS OPCVM (autres que celles visées en 4)			
- dans l'O.C.D.E. ....	7 903	7 883	9 605
- hors O.C.D.E. ....			
	<b>7 903</b>	<b>7 883</b>	<b>9 605</b>
4 PARTS D'OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'O.C.D.E. ....	1 851	1 851	1 852
- hors O.C.D.E. ....			
	<b>1 851</b>	<b>1 851</b>	<b>1 852</b>
5 OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
- dans l'O.C.D.E. ....	29 133	28 417	27 589
- hors O.C.D.E. ....			
- dont titres mis en pension			
	<b>29 133</b>	<b>28 417</b>	<b>27 589</b>
6 PRETS HYPOTHECAIRES			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....			
7 AUTRES PRETS ET EFFETS ASSIMILES			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....			
8 DEPOTS AUPRES DES ENTREPRISES CEDANTES			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....			
9 DEPOTS (autres que ceux visés au 8) ET CAUTIONNEMENTS EN ESPECES ET AUTRES PLACEMENTS			
- dans l'O.C.D.E. ....			
- hors O.C.D.E. ....	5 500	5 500	5 500
	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>
10 ACTIFS REPRESENTATIFS DE CONTRATS EN UNITES DE COMPTES			
- PLACEMENTS IMMOBILIERS			
- TITRES A REVENU VARIABLE AUTRES QUE DES PARTS D'OPCVM			
- OPCVM DETENANT EXCLUSIVEMENT DES TITRES A REVENU FIXE			
- AUTRES OPCVM	90	90	90
- OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE			
	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>
11 ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES		32 610	32 610
<b>TOTAL DES LIGNES 1 A 10</b>	<b>44 523</b>	<b>43 787</b>	<b>44 754</b>
a) DONT :			
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-9	28 721	28 417	27 589
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-10	15 712	15 280	17 074
- PLACEMENTS EVALUES SELON R343-13	90	90	90
b) DONT :			
- VALEURS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES AUTRES QUE CELLES VISEES CI-DESSOUS	38 978	38 241	39 136
- VALEURS GARANTISSANT LES ENGAGEMENTS ENVERS LES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE OU COUVRANT LES FONDS DE PLACEMENT GERES			
- VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS (DONT VALEURS DEPOSEES CHEZ LES CEDANTS DONT L'ENTREPRISE S'EST PORTEE CAUTION SOLIDAIRE)			
- VALEURS AFFECTEES AUX PROVISIONS TECHNIQUES SPECIALES DES AUTRES AFFAIRES EN FRANCE			
- AUTRES AFFECTATIONS OU SANS AFFECTATION	5 546	5 546	5 618
<b>II - ACTIFS AFFECTABLES A LA REPRESENTATION DES PROVISIONS TECHNIQUES (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)</b>	<b>812</b>	<b>812</b>	<b>812</b>
<b>III - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE</b>			
<b>TOTAUX</b>	<b>45 335</b>	<b>44 599</b>	<b>45 565</b>
<b>Informations</b>			
a) Montant des acomptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste "Terrains et constructions"			
b) Montant des terrains et constructions :			
- immobilisations utilisées pour l'exercice des activités propres de l'établissement			
- autres immobilisations			
c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément à l'article R343-9			-304

### 5.2 Participations et filiales

Participations et filiales (en milliers d'euros)	Forme	Capitaux propres	Part détenue	Valeur nette	CA du dernier	Résultat du	Dividendes encaissés
---	-------	------------------	--------------	--------------	---------------	-------------	----------------------

				comptable des titres	exercice clos	dernier exercice clos	
<b>FILIALES (&gt; 50 % DE DETENTION)</b> NEANT							
<b>PARTICIPATIONS (ENTRE 10 % ET 50 % DE DETENTION)</b> ACTE SERVICES	SA	826	14,75%	45	46	41	0

### 5.3 Mouvements et variations de l'actif immobilisé

Mouvements de l'actif immobilisé (en milliers d'euros)	Montant brut 01.01.2023	Augmentations	Diminutions	Montant brut 31.12.2023
Actifs incorporels				
Terrains et constructions				
Titres ent. liées ou lien part.	46			46
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP				

Variation actif immobilisé (en milliers d'euros)	Amts. exercice	Dotations prov. Dépré. Exercice	Reprises sur prov. dépré. exercice	Montant brut 31.12.2023	Amorts. et prov. dépré. 31.12.2023	Montant net 31.12.2023	Montant net 31.12.2022
Actifs incorporels							
Terrains et constructions							
Titres ent. liées ou lien part.				46		46	46
Bons, oblig. cr./ent. Liées ou LP							
Autres placements		432	341	44 388	432	43 956	41 370
Placements en unité de compte				90		90	78
Créances espèce chez cédante							
<b>TOTAUX</b>		<b>432</b>	<b>341</b>	<b>44 523</b>	<b>432</b>	<b>44 091</b>	<b>41 493</b>

### 5.4 Créances et dettes ventilées selon leur durée

Créances et dettes ventilées selon leur durée (en milliers d'euros)	2022		2023	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	6 859	16 708	9 531	19 706
Durée résiduelle de 1 an à 5 ans	2		2	
Durée résiduelle de plus de 5 ans				
<b>TOTAL</b>	<b>6 861</b>	<b>16 708</b>	<b>9 532</b>	<b>19 706</b>

### 5.5 Détail des créances et dettes d'opérations d'assurance et de réassurance

Détail de la classe 4 des opérations d'assurance et de réassurance (en milliers d'euros)	2022		2023	
	Solde débiteur	Solde créditeur	Solde débiteur	Solde créditeur
Assurés (compte 402)	124	316	594	408
Intermédiaires d'ass.(compte 403)	4	847	4	1 661
Coassureurs (compte 404)	0	9 400	0	9 612
Réassureurs (compte 410)	4	4 419	14	6 306
Cédantes (compte 411)	0	0	0	0

## 5.6 Variation des capitaux propres et affectation du résultat

Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)	Au 31/12/2022	Affectation de résultat N-1	Mvts sur réserves de capitalisation	Mvts sur réserves et fonds	Résultat de l'exercice	Au 31/12/2023
1a Capital social	6 098					6 098
1b Primes liées au capital social						
1c Réserves de réévaluation						
1d Autres réserves	1 858			1		1 859
1e Report à nouveau	3 621	624				4 245
1f Résultat de l'exercice	624	-624			407	407
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 201</b>			<b>1</b>	<b>407</b>	<b>12 609</b>

## 5.7 Composition de l'actionariat

Le capital social de la société est composé de 40 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 152,45 €. Il n'y a pas eu d'opérations sur le capital social au cours de l'exercice. Il n'y a pas d'obligations convertibles, de parts bénéficiaires ou de titres similaires. La société ne détient aucune action propre et n'a effectué aucune opération d'achat/vente au cours de l'exercice.

## 5.8 Détail des réserves

Détail des réserves (en milliers d'euros)	2022	2023
Réserve de capitalisation	1 845	1 845
Réserve pour fonds de garanties	13	13
<b>TOTAL</b>	<b>1 858</b>	<b>1 858</b>

## 5.9 Détail des provisions pour risques et charges

Détail des provisions pour risques et charges (en milliers d'euros)	2022	Dotations	Reprises	2023
Provisions pour autres risques et charges	20			20
Provisions pour médaille du travail	31		6	24
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>		<b>6</b>	<b>44</b>

## 5.10 Détail des provisions techniques

Détail des provisions techniques (en milliers d'euros)	2022			2023		
	BRUT	CEDEE	NET	BRUT	CEDEE	NET
Provisions d'assurance vie	22 587	7 195	15 392	22 524	6 736	15 788
Provisions pour sinistres vie	1 262	231	1 031	1 964	860	1 104
Provisions pour sinistres dommages corporels	26 166	24 733	1 432	29 721	28 118	1 602
Provision pour PB vie	2 726	0	2 726	2 906	0	2 906
Provision pour PB dommages corporels	609	579	30	342	325	17
Provision pour égalisation	5		5	6		6
Autres provisions techniques vie						
Autres provisions techniques dommages corporels						
Provisions techniques des contrats en UC	77		77	89		89
<b>TOTAL</b>	<b>53 433</b>	<b>32 738</b>	<b>20 696</b>	<b>57 552</b>	<b>36 039</b>	<b>21 512</b>

5.11 Comptes de régularisation Actif / Passif

Comptes de régularisation (en milliers d'euros)	ACTIF	
	2022	2023
Actifs clause réserve de propriété		
Comptes de régularisation		
Intérêts acquis non échus	316	354
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés (Vie)	8	8
Frais d'acquisition reportés (non vie)		
Frais acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir		
Différence prix de remboursement à percevoir	53	88
Autres comptes de régularisation actif	88	138
Evaluations techniques de réassurance		
<b>TOTAL DE REGULARISATION ACTIF</b>	<b>466</b>	<b>588</b>
Produits à recevoir rattachés aux créances	85	135
Primes rbt. emprunt non amortissable		

Comptes de régularisation (en milliers d'euros)	PASSIF	
	2022	2023
Comptes de régularisation		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements diff. prix remboursements	342	392
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation passif		
Evaluations techniques de réassurance		
<b>TOTAL DE REGULARISATION PASSIF</b>	<b>342</b>	<b>392</b>
Charges à payer rattachées aux dettes	212	240
Provisions		
Provisions pour retraite		
Provisions pour impôts		
Autres provisions	51	44
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>51</b>	<b>44</b>

Avoirs et engagements par devise (en milliers d'euros)	2022			2023		
	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.	ACTIF	PASSIF	ECARTS CONV.
Euro et monnaies zone Euro XEU	82 734	82 734		90 302	90 302	
Autres monnaies						
<b>TOTAL</b>	<b>82 734</b>	<b>82 734</b>		<b>90 302</b>	<b>90 302</b>	

5.12 Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Avoirs et créances sur des entreprises du groupe (en milliers d'euros)	2022			2023		
	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL	Entreprises liées	Lien de participation	TOTAL
Capital souscrit non appelé						
Placements	46		46	46		46
<i>Actions, autres titres à revenu variable</i>	46		46	46		46
<i>Obligations TCN, autres titres à revenu fixe</i>						
<i>Prêts</i>						
<i>Dépôts auprès d'établissements de crédit</i>						
<i>Autres placements</i>						
<i>Créances pour espèces chez les cédantes</i>						
Placements contrats en unités de compte						
Parts des réassureurs dans provisions techniques						
Prov.pour primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
<i>Provisions pour sinistres (vie)</i>						
<i>Provisions pour sinistres (non vie)</i>						
<i>Prov. Part. Bénéf. Et ristournes (vie)</i>						
<i>Prov. Part. Bénéf. Et ristournes. (non-vie)</i>						
<i>Provisions pour égalisation</i>						
<i>Autres provisions techniques (vie)</i>						
<i>Autres provisions techniques (non-vie)</i>						
<i>Provisions des engagements en unités de compte</i>						
Créances nées d'opérations de réassurance						
Débiteurs divers						
Capital appelé non verse						
Comptes courants	3 861		3 861	5 059		5 059
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régularisation - actif						
<b>TOTAL</b>	<b>3 907</b>		<b>3 907</b>	<b>5 105</b>		<b>5 105</b>

<i>Dettes envers des entreprises du groupe (en milliers d'euros)</i>	2022			2023		
	<i>Entreprises liées</i>	<i>Lien de participation</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Lien de participation</i>	<i>TOTAL</i>
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
<i>Prov. pour primes non acquises (non-vie)</i>						
<i>Provisions d'assurance vie</i>						
<i>Provisions pour sinistres (vie)</i>						
<i>Provisions pour sinistres (non-vie)</i>						
<i>Prov. Part. bénéf. Et ristournes (vie)</i>						
<i>Prov. Part. bénéf. Et ristournes. (non-vie)</i>						
<i>Provisions pour égalisation</i>						
<i>Autres provisions techniques (vie)</i>						
<i>Autres provisions techniques (non-vie)</i>						
Prov. Engagements en unités de compte						
Dettes pour dépôts espèces des réassureurs						
Dettes nées d'opérations d'assurance directe						
<i>Envers les preneurs d'assurance</i>						
<i>Envers les intermédiaires d'assurance</i>						
<i>Envers les autres tiers</i>						
Dettes nées d'opérations de réassurance						
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissements de crédit						
Autres dettes	1 068		1 068	1 183		1 183
Comptes de régularisation - passif						
<b>TOTAL</b>	<b>1 068</b>		<b>1 068</b>	<b>1 183</b>		<b>1 183</b>

<i>Engagements envers le groupe (en milliers d'euros)</i>	2022			2023		
	<i>Dirigeants</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Lien de participation</i>	<i>Dirigeants</i>	<i>Entreprises liées</i>	<i>Lien de participation</i>
Avals, cautions, garanties						
Actifs avec engagement de revente						
Autres engagements sur actifs ou revenus						
Autres engagements donnés						
Valeurs appart. à institut. prévoyance						
Autres val. détenues pour compte tiers						

## 6. Informations relatives aux opérations inscrites au compte de résultat

### 6.1 Ventilation des primes émises

<i>Ventilation des primes émises (en milliers d'euros)</i>	2022	2023
L'ensemble des affaires directes souscrites concerne la France	18 249	19 708

### 6.2 Ventilation des charges de personnel et des commissions

<i>Ventilation des charges de personnel et des commissions (en milliers d'euros)</i>	2022	2023
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>		
Salaires *	552	560
Charges sociales *	242	241
Autres *	17	21
*après ventilation du GIE et du groupement de moyens	134	121
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>946</b>	<b>942</b>
<b>COMMISSIONS</b>		
Commissions d'acquisition	3 124	3 846
Commissions d'acceptation	0	0
<b>TOTAL COMMISSIONS</b>	<b>3 124</b>	<b>3 846</b>

### 6.3 Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques

<i>Détail des produits et charges exceptionnels et non techniques (en milliers d'euros)</i>		2022	2023
POSTE 7	Autres produits non techniques	1	1
POSTE 8	Autres charges non techniques	9	16
POSTE 9a	Produits exceptionnels	0	7
POSTE 9b	Charges exceptionnelles	538	0

### 6.4 Analyse des charges par nature et par destination

<i>Analyse des charges par nature et par destination (en milliers d'euros)</i>		2022	2023
Charges de personnel		946	942
Impôts et taxes		134	115
Commissions	<i>Dont aux intermédiaires</i>	3 124	3 846
	<i>Dont autres commissions</i>		
Achats et autres charges externes		605	593
Amortissements et provisions		24	34
Autres charges de gestion courante		9	16
<b>TOTAL CHARGES PAR NATURE</b>		<b>4 843</b>	<b>5 546</b>
Frais de règlement des sinistres		298	322
Frais d'acquisition		4 361	5 320
Frais d'administration		115	-172
Frais internes et externes de gestion des placements		26	29
Autres charges techniques		35	32
Autres charges non techniques		9	16
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>		<b>4 843</b>	<b>5 546</b>

## 6.5 Ventilation des produits et charges de placements

Revenus et frais financiers (en milliers d'euros)	2022			2023		
	Concernant entreprises liées	Autres rev. & frais financiers	TOTAL	Concernant entreprises liées	Autres rev. & frais financiers	TOTAL
Revenus des participations						
Revenus des placements immobiliers						
Revenus des autres placements		628	628		970	970
Autres revenus financiers						
<b>TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>628</b>	<b>628</b>		<b>970</b>	<b>970</b>
Frais financiers (commission, honoraires, intérêts et agios)					- 1	- 1
Total des autres produits de placements (plus-values, reprises sur amortissements...)			829			816
Total des autres charges de placements (moins-values, reprises sur amortissements...)			511			528
<b>TOTAL</b>		<b>628</b>	<b>946</b>		<b>971</b>	<b>1 259</b>

## 6.6 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en milliers d'euros)	COURANT	EXCEPTIONNEL	TOTAL
Résultat avant impôt	615	-56	560
Réintégrations	50	0	50
Déductions	0	0	0
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>665</b>	<b>-56</b>	<b>609</b>
Résultat imposable à : 25,00%	665	-56	609
Impôts sur les sociétés à : 25,00%	166	-14	152
Contribution additionnelle de 3,3%	0	0	0
Crédit d'impôt	0	0	0
Impôt 2023	166	-14	152
<b>IMPOT NET</b>	<b>166</b>	<b>-14</b>	<b>152</b>

## 6.7 Situation fiscale différée ou latente

Accroissement de la dette d'impôt (en milliers d'euros)	BASE	IMPOT
<b>NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>		
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
Charges non déductibles temporairement		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Allègement de la dette d'impôt (en milliers d'euros)	BASE	IMPOT
<b>NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES</b>		
Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés en produits :		
Provisions ou dettes non déductibles l'année de leur comptabilisation : <i>Participation des salariés</i>		
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6.8 Provisions et PB d'assurance vie

<i>Variation des provisions techniques d'assurance vie brutes de réassurance (en milliers d'euros)</i>	2022	2023
Charges des provisions d'assurances vie	-910	-366
Intérêts techniques	0	0
PB incorporées directement	224	315
Utilisation de la provision pour PB		
Variations des cours de change (+ OU -)		
<b>VARIATION DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE</b>	<b>-686</b>	<b>-51</b>

<i>Eléments constitutifs de la participation des assurés aux résultats techniques et financiers (en milliers d'euros)</i>	2022	2023
<b>A- PARTICIPATION AUX RESULTATS TOTALE</b>	<b>348</b>	<b>408</b>
<i>A1 Part. attribuée contrats (IT compris)</i>	<i>275</i>	<i>229</i>
<i>A2 Variation de la provision participation aux bénéfices</i>	<i>73</i>	<i>179</i>
<b>B- PARTICIPATION AUX RESULTATS DES CONTRATS A331-3</b>		
B1 Provisions mathématiques moyennes	27 179	26 765
B2 Montant minimal de la participation aux résultats	0	0
B3 Montant effectif de la participation aux résultats	371	675
<i>B3A Participation attribuée contrats (I.T. compris)</i>	<i>298</i>	<i>496</i>
<i>B3B Variation provisions pour participation aux bénéfices</i>	<i>73</i>	<i>179</i>

## 7. Autres informations

### 7.1 Comptes contributifs

Les comptes de la société ACTE VIE entrent dans le périmètre de contribution du Groupe CAM qui est combiné par la SGAM BTP. La CAM BTP, société mère du Groupe CAM détient 86,36 % du capital d'ACTE VIE.

### 7.2 Informations sur le personnel

<i>Effectif moyen du personnel (données arrondies)</i>	2022		2023	
	<i>Personnel commercial</i>	<i>Autre personnel</i>	<i>Personnel commercial</i>	<i>Autre personnel</i>
Direction				
Cadres	4	1	4	1
Non cadres		5		5
Sous-totaux	4	6	4	6
<b>TOTAL DU PERSONNEL</b>	<b>11</b>		<b>11</b>	
<i>Membres des organes</i>	<i>Membres des organes d'administration</i>	<i>Membres des organes de direction ou de surveillance</i>	<i>Membres des organes d'administration</i>	<i>Membres des organes de direction ou de surveillance</i>
Rémunérations allouées dans l'exercice				
Engagements de retraite (*)				
Avances et crédits pendant l'exercice				
Autres engagements pris				

(\*) A l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

### 7.3 Informations sur les honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre du contrôle légal des comptes s'élève à TTC 38 K€.

Honoraire	33 K€
Frais de déplacement	5 K€

### 7.4 Hors bilan

<i>Engagements hors bilan (en milliers d'euros)</i>	2022	2023
<b>DONNES</b>		
Indemnités de départ en retraite	150	146
Fonds de garantie des assurés	13	13
<b>RECUS</b>		
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et retrocessionnaires	30 164	33 721

## **RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 12 juin 2024**

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

#### *APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU DIRECTOIRE*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Commissaire Aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils lui sont présentés, qui se traduisent par un bénéfice de 407 195,67 euros ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. En conséquence, elle donne quitus au Directoire et au Commissaire aux Comptes, de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

#### *AFFECTATION DU BENEFICE*

L'assemblée générale approuve l'affectation du bénéfice de 407 195,67 euros au compte de report à nouveau, le portant ainsi à la somme créditrice de 4 652 033,09 euros.

### **TROISIEME RÉOLUTION**

#### *APPROBATION DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE*

L'assemblée générale approuve le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui lui a été présenté par le Conseil de Surveillance.

### **QUATRIEME RÉOLUTION**

#### *OPÉRATIONS TRAITÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX*

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article L225-86 du code de commerce et statuant sur ce rapport en approuve les conclusions.

### **CINQUIEME RÉOLUTION**

#### *RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES*

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de Commissaire Aux Comptes de DELOITTE ET ASSOCIES pour une durée de six ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2029.

#### **ACTE VIE**

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 097 961 €  
343 030 748 RCS Strasbourg  
Société régie par le Code des assurances  
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

[www.groupe-cam.com](http://www.groupe-cam.com)

#### **Siège social**

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE  
14 AVENUE DE L'EUROPE  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 37 69 00  
[assur@groupe-cam.com](mailto:assur@groupe-cam.com)

**Adresse postale :** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX

## **SEPTIEME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2024 en vue de l'accomplissement des formalités prévues par la Loi.

**ACTE VIE**

S.A. à Directoire et Conseil de surveillance  
au capital de 6 097 961 €  
343 030 748 RCS Strasbourg  
Société régie par le Code des assurances  
Compagnie d'Assurances sur la Vie et de Capitalisation

[www.groupe-cam.com](http://www.groupe-cam.com)

**Siège social**

ESPACE EUROPÉEN DE L'ENTREPRISE  
14 AVENUE DE L'EUROPE  
67300 SCHILTIGHEIM  
03 88 37 69 00  
[assur@groupe-cam.com](mailto:assur@groupe-cam.com)

**Adresse postale :** CS 70016 - 67014 STRASBOURG CEDEX